

JANVIER 2014

PASSION ARCHITECTURE

LA REVUE SYNDICALE DES ARCHITECTES



RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON | RENCONTRE AVEC NOTRE MINISTRE DE TUTELLE, AURÉLIE FILIPPETTI |
"LA RAISON DU PLUS FORT" | WANG SHU, "ARCHITECTE AMATEUR" | LES ARCHITECTES AU QUÉBEC | LES MEIL-
LEURES PRATIQUES DE FORMATION À L'ÉTRANGER | VALÉRO GADAN : ARCHITECTES DE TERRAIN | ORGANISME DE
PRÉVOYANCE | FRAIS DE SANTÉ : LA LIBERTÉ DE CHOIX DE L'EMPLOYEUR RETROUVÉE... MAIS À QUEL PRIX ?

44^E CONGRÈS DES ARCHITECTES

COMPTE RENDU

Unifa

L'UNION DES ARCHITECTES

ConstruirOgaz

Le nouvel outil web de référence pour vous aider à concevoir des maisons RT 2012

Afin d'accompagner les architectes et plus généralement les professionnels de la maison neuve dans leur mission de conception, GrDF vient de lancer la plateforme internet **ConstruirOgaz**. Cet outil fournit aux concepteurs des informations sur la RT 2012 et les solutions gaz naturel performantes, ainsi que des outils d'aide tels que la localisation du réseau de gaz naturel ou l'accès à un baromètre des énergies.

QUELLES SOLUTIONS PERFORMANTES ET COMPÉTITIVES EXISTENT POUR CONSTRUIRE DES MAISONS RT 2012 ?

Il existe un large panel de solutions gaz naturel pour concevoir vos maisons RT 2012 : quatre d'entre-elles se distinguent pour des raisons **de performance réglementaire, de coût d'achat, de compacité et de facilité de mise en œuvre**. Pour vos projets, vous pouvez donc opter pour l'une des quatre solutions suivantes :

- chaudière à condensation + chauffe-eau solaire optimisé,
- chaudière à condensation + kit photovoltaïque,
- chaudière à condensation + chauffe-eau thermodynamique,
- chaudière hybride.

Trouvez votre solution RT 2012 sur ConstruirOgaz.GrDF.fr !

LE PROJET DE CONSTRUCTION DE MON CLIENT EST-IL SITUÉ SUR UN TERRAIN DESSERVI EN GAZ NATUREL ?

Grâce à l'application **GazmapsDev**, visualisez le réseau gaz naturel sur tout le territoire français ! Vous pouvez déterminer précisément si le lieu de la construction est proche du réseau de gaz naturel et déterminer ainsi le coût du raccordement.

QUEL EST LE PRIX DES ÉNERGIES POUR UN LOGEMENT ?

Le **baromètre des énergies** suit mois par mois l'évolution des prix des énergies en se basant sur des données fiables et objectives. En un seul clic, vous pourrez ainsi rassurer vos clients sur le prix des énergies et les conforter sur l'intérêt de choisir le gaz naturel.

**RETROUVEZ TOUTES CES
INFORMATIONS PLUS EN DÉTAILS SUR
WWW.CONSTRUIROGAZ.GRDF.FR**



EXISTE-T-IL DÉJÀ DES RÉFÉRENCES DE MAISONS RT 2012 ÉQUIPÉE DE GAZ NATUREL ?

Oui, notamment à travers les différentes **fiches réalisations** qui démontrent par les chiffres la pertinence du gaz naturel pour optimiser les consommations. Issues des données figurant sur les études thermiques, ces supports de communication les complètent de façon encore plus concrète en affichant l'estimation des factures énergétiques de chauffage et d'eau chaude du logement.

Contact :
IGOR RAPENEAU,
Pôle Efficacité
Energétique
igor.rapeneau@grdf.fr



L'énergie est notre avenir, économisons-la !



MARIE-FRANÇOISE MANIÈRE,
PRÉSIDENTE DE L'UNSA



L'UNION DES ARCHITECTES

UNSA
29, boulevard Raspail 75007 Paris
Tél. : + 33 (1) 45 44 58 45 Fax : + 33 (1) 45 44 93 68
E-mail : contact@unsa.fr - www.syndicat-architectes.fr
passionarchitecture@unsa.com

- DIRECTRICE DE PUBLICATION : Marie-Françoise Manière
- DIRECTRICE ADJOINTE DE PUBLICATION ET RÉDACTRICE EN CHEF : Isabelle Chinardet-Cantineau
- ASSISTANTE RÉDACTRICE EN CHEF : Estelle Palucki
- CHARGÉS DE RUBRIQUES : À l'honneur/Actuas : Editions PC | Infos Ministères : Marie-Françoise Manière | Bon sens : Gilbert Ramus | International : Philippe Klein, Sabine Fournal | Vie syndicale : Marie-Françoise Manière, Isabelle Chinardet-Cantineau, Didier Chinardet, Estelle Palucki, Editions PC | Club Prescrire : Ruth Mnamani | Formation : Bernard Coudert et Sophie Lérault | Collectivité locale : Régis Chaumont, Estelle Palucki | L'architecture nous fait la vie (II) meilleure : Estelle Palucki, Editions PC | L'architecture au quotidien : Editions PC (Sophie Chauvin) | Infos sociales : Christophe Yuen | Archi-culture : Isabelle Chinardet-Cantineau, Editions PC
- ABONNEMENT (4 numéros par an) | Tél. / fax Unsa : 01 45 44 58 45
- CONCEPTION ET RÉALISATION : **EDITIONS PC** | Philippe Chauveau, Sophie Chauvin | Tél. : + 33 (1) 42 73 60 60 | "Passion Architecture" est une publication de l'organisation Unsa
- RÉGIE COMMERCIALE : Editions PC (coordination Sophie Chauvin) | La direction se réserve le droit de refuser toute publicité | ISSN : 1637-2735 / Imprimerie Chevillon

ERRATUM PASSION ARCHITECTURE N°46
"DOSSIER SPÉCIAL" P.27

Encart La "qualité architecturale"
par Christine Desmoulin



Bâtiment de service Delta Sud
à Varilhes (09)
Architecte : Bernard Catlar

VERS UNE DISPARITION ANNONCÉE DES ARCHITECTES ?

Attaquée de toutes parts, que ce soit par la Commission Européenne qui veut supprimer les professions réglementées, par le dumping des honoraires qui met nos agences au bord de la faillite, par la concurrence déloyale de l'ingénierie publique, ou par les intérêts financiers qui passent avant la qualité de vie, **notre profession va-t-elle savoir résister ? Et l'intérêt public de l'architecture va-t-il perdurer ?**

Ce n'est pas en faisant miroiter un retour aux barèmes ou la suppression du seuil que nous y arriverons, mais **en démontrant notre savoir-faire et nos compétences.**

C'est ensemble et tous unis que nous réussirons à faire prendre conscience à chaque citoyen, c'est-à-dire aussi à chaque élu, chaque dirigeant et chaque donneur d'ordre, que **la qualité architecturale contribue au bien-être de la société**, et que pour cela **il faut donner les moyens nécessaires aux architectes et qu'ils conservent leur indépendance face aux puissances financières.**

2014 sera donc encore une année de lutte pour l'Unsa, qui saura sans faillir défendre l'architecture et ses acteurs, à l'image de ce que nous avons fait tout au long de cette année et que vous retrouverez dans ces pages ou sur notre site.

Plus vous serez nombreux à nous rejoindre, plus nous serons présents partout dans les lieux où les décisions sont prises.

À l'aube de cette nouvelle année, je vous présente tous mes vœux de bonheur et beaucoup de beaux projets, qu'ils soient personnels ou professionnels.

04 À L'HONNEUR/ ACTUAS

05 INFOS MINISTÈRES

RENCONTRE AVEC NOTRE MINISTRE
DE TUTELLE, AURÉLIE FILIPPETTI

06 BON SENS

"LA RAISON DU PLUS FORT"

08 INTERNATIONAL

WANG SHU, "ARCHITECTE AMATEUR" |
LES ARCHITECTES AU QUÉBEC

13 VIE SYNDICALE

DOSSIER SPÉCIAL COMPTE RENDU
DU 44^e CONGRÈS DES ARCHITECTES :
TABLES RONDES, 13^e PRIX DU PROJET
CITOYEN...

21 CLUB PRESCRIRE

31 FORMATION

LES MEILLEURES PRATIQUES
DE FORMATION DES ARCHITECTES
À L'ÉTRANGER

32 COLLECTIVITÉ LOCALE

INTERVIEW D'HELENE MANDROUX,
MAIRE DE MONTPELLIER / L'USALR

35 CAHIER SPÉCIAL LANGUEDOC- ROUSSILLON

40 L'ARCHITECTURE AU QUOTIDIEN

VALÉRO & GADAN,
ARCHITECTES DE TERRAIN

42 INFOS SOCIALES

ORGANISME DE PRÉVOYANCE / FRAIS
DE SANTÉ : LA LIBERTÉ DE CHOIX
DE L'EMPLOYEUR RETROUVÉE AU
1^{er} JANVIER 2014... MAIS À QUEL PRIX ?

43 ARCHI-CULTURE



CATHERINE JACQUOT 1, UNE FEMME À LA TÊTE DU CNOA

Pour la première fois de son histoire, le Conseil national de l'Ordre des architectes (CNOA) a élu, le 28 novembre 2013, une femme à sa présidence : Catherine Jacquot, architecte et urbaniste. Elle succède à Lionel Carli, qui a exercé la présidence de 2010 à 2013. Le bureau se compose de François Rouanet et Denis Dessus, vice-présidents, de Jean-Mathieu Collard, secrétaire et de Régis Rioton, maintenu dans ses fonctions de trésorier.

LUCIANO LAZZARI 3, UN NOUVEAU PRÉSIDENT AU CAE

Le Conseil des architectes d'Europe (CAE), qui représente la profession d'architecte au niveau européen, a élu l'Italien Luciano Lazzari au poste de président pour la période 2014-2015. Cette élection a eu lieu lors de la dernière assemblée générale du CAE qui s'est tenue les 6 et 7 décembre 2013 à Bienne, en Suisse. Né en 1950 à Trieste et diplômé en 1977 à Londres, Luciano Lazzari a fondé son agence en 1982 avec Paolo Zelco (agence Zelco Lazzari). En tant que président du Conseil des architectes d'Europe, il compte "étendre le réseau mondial du CAE afin d'offrir des débouchés aux architectes européens" et "renforcer les relations vitales avec les écoles d'architecture et les étudiants".

LES FEMMES ARCHITECTES À L'HONNEUR 2

Le Prix des femmes architectes a été lancé par l'ARVHA (association pour la recherche sur la ville et l'habitat) le 1^{er} juin 2013. Il a récompensé le 16 décembre 2013 au Pavillon de l'Arsenal (Paris), trois lauréates : Prix de la femme architecte de l'année : Odile Decq ; Prix de l'œuvre originale : Anne Démians ; Prix de la jeune femme architecte : agence "Des Clics et des Calques" (Camille Besuelle, Nathalie Couineau et Mathilde Jauvin). Deux mentions spéciales ont par ailleurs été attribuées à Jocelyne Behrend (disparue en mai 2012) et François-Hélène Jourda.

SIGNATURE DE LA CHARTE "RECONNU GARANT DE L'ENVIRONNEMENT"

La mention "Reconnu Garant de l'Environnement" (RGE) entre dans le jargon des professionnels du bâtiment. La Charte RGE, signée le 4 novembre dernier, donne un nouveau souffle pour les travaux et concerne désormais aussi les études.

Pour favoriser cette notion du "travailler ensemble" et bien qu'ils ne soient pas soumis aux mêmes dispositions que les autres professionnels de maîtrise d'œuvre, les architectes, au travers de l'Unsa et du CNOA, soutiennent la démarche "RGE" pour les études. Ainsi, ils s'engagent à travailler de concert avec l'Ademe et les ministères concernés pour élaborer un dispositif qui leur soit spécifique.



LA MOBILISATION CONTINUE !

Grâce à vous qui avez signé la pétition nationale, les choses commencent à bouger. Le ministre de l'Économie et des Finances, ministre de tutelle des professions libérales, vient enfin de nous recevoir. Pour autant rien n'est réglé, il faut poursuivre la mobilisation et amplifier le mouvement pour montrer au gouvernement qu'il doit changer sa politique en direction des professionnels libéraux et revenir à plus de justice. Asphyxie fiscale, asphyxie de la retraite, asphyxie du dialogue social... TROP, C'EST TROP !!!

CONVENTION UNAPL / UNSFA SUR LA MISE EN CONFORMITÉ D'ACCESSIBILITÉ DES LOCAUX PROFESSIONNELS DES PROFESSIONS LIBÉRALES

Au 1^{er} janvier 2015, la Loi de 2005 sur l'accessibilité aux PMR des locaux professionnels des professions libérales entrera en vigueur.

Après plus d'une année d'échanges et de sensibilisation, l'UNAPL et l'Unsa ont signé lors de notre congrès, sous le patronage de Marie Prost-Coletta, délégué ministérielle à l'accessibilité, une convention de partenariat pour la communication à l'ensemble des adhérents de l'UNAPL des coordonnées de l'ADIA (association d'architectes issue de l'Unsa) spécialiste en diagnostics et conseils.

Nos confrères et collègues doivent, dans leur mission, apporter leur savoir-faire d'un professionnel libéral pour un autre professionnel libéral.



INFOS MINISTÈRE RENCONTRE AVEC NOTRE MINISTRE DE TUTELLE

POUR PLUS D'INFORMATIONS { WWW.SYNDICAT-ARCHITECTES.FR

Auréliе Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication, a reçu Marie-Françoise Manière, présidente de l'Unsfa, et Antoine Daudré-Vignier, vice-président, le 21 novembre dernier en présence de Romane Sarfati, sa conseillère en architecture.

Cette longue entrevue a été riche en échanges, et devrait se prolonger par des réunions plus spécifiques avec ses services. Marie-Françoise Manière et Antoine Daudré-Vignier ont alerté la Ministre sur la situation très difficile et extrêmement préoccupante dans laquelle se trouvent actuellement les architectes et leurs craintes de subir une concurrence à laquelle ils ne pourraient faire face et qui menacerait la qualité architecturale.

La pénurie de commande et les nouvelles pratiques concurrentielles, y compris des collectivités, entraînent de nombreuses entreprises à la faillite ou au licenciement de leurs collaborateurs.

En réponse, Madame la Ministre leur a renouvelé son intérêt pour l'architecture et les architectes, et rappelé ses différentes actions pour la profession.

De nombreux sujets ont été abordés, parmi lesquels :

La formation initiale et continue :

- Le ministère travaille à une feuille de route, issue du rapport Feltesse sur l'enseignement et la recherche en architecture, qui nous sera communiquée prochainement. Elle traitera en priorité les dix propositions mises en avant dans le rapport autour de trois grands axes : les étudiants et la pédagogie, le statut des enseignants chercheurs, la gouvernance des écoles. D'ores et déjà, elle a commencé à mettre en place la tutelle conjointe des écoles d'architecture (ministère de la Culture et ministère de l'Enseignement supérieur) et créé 75 postes d'enseignants-chercheurs. En revanche, la formation en alternance, réclamée par l'Unsfa, ne sera pas mise en œuvre prochainement.
- L'Unsfa a rappelé la nécessité de modifier l'Habilitation à la Maîtrise d'Œuvre en Nom Propre (contenu et durée), et d'apporter une compensation financière aux entreprises d'accueil (allègement des charges ou crédit d'impôt) ; ainsi que sa grande inquiétude sur l'accès à la profession pour les jeunes diplômés.
- Les représentants de l'union ont également insisté sur l'importance de la formation continue et ses modalités de mise en œuvre, sachant que celle-ci est entièrement financée par la profession et ne nécessite pas de fonds publics. Il a été démontré à la ministre que les architectes ne pouvaient être au service de l'intérêt public sans posséder un niveau de compétence correspondant à celui du service demandé.

La loi sur l'architecture :

- L'inspection conjointe qui a examiné les conséquences de la hausse du seuil de recours à l'architecte consécutif à la mutation de la SHON à la Surface de Plancher a rendu son rapport. L'arbitrage est en cours, mais Madame Filippetti a rassuré l'Unsfa du soutien de son ministère sur ce sujet.

→ La modification des surfaces pour la déclaration préalable entraîne des conséquences très négatives sur les paysages, où des volumes de 8 m de longueur x 4,95 m de largeur x 5 m de hauteur, peuvent s'édifier par simple demande préalable (D.P.). Il faut revenir sur cette disposition. À ce titre, l'Unsfa a rappelé son opposition constante à un décret dont les conséquences sont particulièrement dommageables pour l'environnement.

→ La ministre s'est voulue rassurante sur les craintes de l'Unsfa quant à la menace d'application des transcriptions de la Directive Service Bolkestein. Elle a aussi affirmé que le gouvernement était opposé à la suppression des professions réglementées.

La commande publique :

- L'Unsfa a demandé à Madame Filippetti son soutien dans la lutte commune menée avec les autres fédérations de la maîtrise d'œuvre contre la concurrence déloyale du secteur public (SPL et autres).
- Elle lui a aussi rappelé son attachement à la loi MOP dans sa rédaction actuelle et son opposition à toute modification sous couvert de modernisation qui conduirait à une dégradation des missions confiées à la maîtrise d'œuvre. L'Unsfa demande que celle-ci soit préservée face aux procédures de PPP, conception-réalisation, CREM, etc. qui se multiplient. Madame la Ministre a assuré que son ministère était vigilant sur ce point.
- Toujours au sujet de la commande publique, l'Unsfa a pointé l'inadéquation des rémunérations toujours plus faibles avec l'accroissement constant du niveau des prestations à fournir et la dégradation de la qualité architecturale que risque d'entraîner cette privation de moyens. Cela conduit aussi à des surcoûts importants lors de la construction et de la maintenance, alors qu'il faudrait raisonner en coût global dont la maîtrise d'œuvre n'est qu'une infime partie.

D'autre part, le remplacement des concours par les MAPA conduit souvent à la médiocrité.

La commande privée

Sur ce sujet, l'Unsfa a demandé à Madame la Ministre son soutien pour obtenir que les études bénéficient du Crédit d'Impôt et aux taux de TVA identiques à ceux applicables aux travaux de rénovation énergétique.

En conclusion, l'Unsfa a demandé à Madame la Ministre de faire de l'architecture un projet politique majeur, fer de lance de son ministère et de marquer celui-ci par un "décret Filippetti" qui redonnerait sens à la loi sur l'architecture et sur l'intérêt public de la conception architecturale. ▲

LA RAISON DU PLUS FORT

Les grandes voix politiques, principalement celles des élus, prônent avec emphase l'égalité des droits et l'équité des rapports contractuels, mais leurs auteurs hésitent souvent à passer aux actes, notamment lorsqu'il s'agit des rapports entre les personnes publiques et les opérateurs économiques privés¹. Pour s'en convaincre, il suffit d'évoquer l'accès des PME à la commande publique, puisque, depuis des décennies, les déclarations se multiplient en faveur de celles-ci.

1 - LA COMMANDE PUBLIQUE N'EST PAS UNE PROMENADE TRANQUILLE

La commande publique porte sur un domaine immense : nous le limiterons à celui du cadre de vie, c'est-à-dire aux prestations de service et aux travaux concourant à sa création et à sa réalisation.

Si la place des petites entreprises de bâtiment dans la commande publique n'est pas aussi importante que certains semblent le souhaiter, ce n'est pas parce que les grandes entreprises leur barrent la route, c'est d'abord parce que beaucoup de PME se détournent de cette commande en raison des risques qu'elle présente.

Car la France est un pays qui a osé institutionnaliser un système légal de "dominants" et de "dominés"².

Pour ce qui concerne la commande publique, ce système s'inscrit dans trois strates bien caractérisées :

- Les prérogatives de puissance publique : sans faire le cours sur ce sujet, on indiquera qu'elles se déclinent parfois sous trois titres : - immunités de puissance publique, - privilèges comptables, - clauses exorbitantes du droit commun³.
- Les CCAG : quand il s'agit de marchés publics, les pouvoirs adjudicateurs peuvent faire référence à l'un des cinq cahiers des clauses administratives générales.

Au moment de la concertation publique pour l'élaboration des CCAG (approuvés en 2009), l'Unsa est intervenue auprès des ministres concernés (dont le Premier) et de l'administration pour que ces documents soient des modèles d'équité⁴.

En vain, car la tradition de "déséquilibre des droits et obligations" entre public et privé est dans les gènes de l'État, sous la précieuse justification de l'"intérêt général" (que nous n'avons nulle volonté de contester, car il n'interdit pas l'équité).

- Les CCAP : les cahiers des clauses administratives particulières sont rédigés par le pouvoir adjudicateur ou sous son contrôle. Alors, de marché en marché, les maîtres d'ouvrage ne cessent d'accumuler et de renforcer les dispositifs les protégeant et de mettre à la charge de leurs cocontractants toutes les conséquences des aléas ou risques pouvant survenir au cours de l'exécution des marchés.

Il convient d'ajouter qu'en commande publique, les règles de l'appel d'offres, qui interdisent la négociation après remise des offres, ne laissent aucune alternative salutaire à l'entrepreneur qui souhaite présenter une offre alors que les termes du contrat qui lui est proposé lui paraissent injustes : il doit les accepter ou renoncer à faire une offre !

Le lecteur aura compris que le "marché public" place les petites et moyennes entreprises dans une situation d'infériorité, puisque l'État et les collectivités territoriales se sont construit un statut de "dominants", laissant celui de "dominés" à leurs cocontractants⁵.

2 - L'ALLOTISSEMENT EN FAVEUR DES PME

L'État pouvait grandement favoriser l'accès des PME à la commande publique en corrigeant les règles d'exécution des marchés pour les rendre plus équitables.

Il a fait un autre choix : il a inscrit dans le code des marchés publics 2006 (art. 10) le principe de la passation des marchés en lots séparés⁶.

L'allotissement est généralement avantageux pour la qualité du projet puisqu'il permet à chaque entrepreneur d'apporter sa contribution dans sa spécialité, la cohérence entre les divers lots étant obligatoirement assurée par une maîtrise d'œuvre solide.

Mais la passation des marchés en corps d'état séparés présente un risque pour le respect du délai en cas de défaillance d'un entrepreneur, dès lors que certaines de ses prestations se trouvent sur l'un des multiples "chemins critiques" du planning.

1) Pourtant, dans la longue histoire de la commande publique, l'État sait parfois se montrer courageux. On citera le renforcement continu des règles sur la réduction des délais de paiement des sommes dues par l'État et les collectivités.

2) Ce n'est qu'un signe, mais la France a créé des tribunaux spéciaux pour traiter les litiges entre personnes publiques et privées : - tribunaux administratifs, - cours administratives d'appel - Conseil d'État (qui a aussi d'autres attributions).

3) Cocasserie de nos droits : quand, à l'occasion d'un litige, les tribunaux hésitent sur le choix de l'instance compétente (tribunaux civils ou administratifs), (cela arrive si souvent que la France a dû créer un "Tribunal des conflits" !), l'existence de "clauses exorbitantes du droit commun" dans le contrat aide à déterminer le caractère "public" du marché !

4) La concertation pour la rédaction des nouveaux CCAG a été réelle (notamment avec la Direction des affaires juridiques du Ministère des finances), mais nous n'avons été "entendus" que sur quelques sujets (certes importants). Le déséquilibre général est néanmoins resté : on citera en exemple le très injuste article 20 du CCAG PI.

5) Les grandes entreprises sont évidemment mieux armées pour affronter cette inégalité des droits et obligations, car leurs services technico-juridiques savent déceler les risques et, si cela s'avère nécessaire, évaluer les provisions à constituer.

6) Le CMP a toutefois prévu diverses raisons de ne pas allotir. L'un des inconvénients est qu'on a laissé le juge (qui n'est pas expert dans toutes les matières) décider si les circonstances justifiaient ou non la décision de ne pas allotir. Certains marchés ont été annulés alors que les professionnels avaient jugé tout à fait pertinente la décision de passer un marché unique !



Tous les acteurs (maître d'ouvrage, maître d'œuvre et les autres entrepreneurs) en subissent alors les lourdes conséquences, car le remplacement d'un entrepreneur par un autre est compliqué (surtout en commande publique) et demande du temps.

Les maîtres d'ouvrage publics sont évidemment conscients de ces risques, alors que bien souvent, ils ont imposé des délais serrés pour rattraper les retards de montage des opérations.

3 - LES PME DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Les structures françaises d'architecture sont des PME, et pour une très grande majorité d'entre elles, des TPE. Il en est de même de la plupart des BET.

Tout ce qui vient d'être écrit sur le déséquilibre des droits et obligations entre un pouvoir adjudicateur et un entrepreneur de travaux peut être répété quand il s'agit d'un maître d'œuvre. Alors que les marchés de maîtrise d'œuvre sont presque toujours des marchés négociés⁷, il arrive que les architectes se trouvent devant un maître d'ouvrage qui veut bien "marchander" le montant des honoraires mais prétend indûment que les termes de son CCAP sont "intouchables" ! La négociation est alors bafouée.

Le résultat est que, pour les mêmes raisons de prérogatives de puissance publique, de CCAG et de CCAP déséquilibrés, les maîtres d'œuvre sont (comme les entreprises de travaux), presque systématiquement dans des situations inéquitables face à leurs maîtres d'ouvrage.

Cette situation d'éventuelle "tension" née du déséquilibre contractuel est pourtant contreproductive entre deux acteurs qui devraient travailler en confiance.

Pendant toute la conception, maître d'ouvrage et maître d'œuvre devraient être de vrais partenaires pour aboutir, de phase en phase, au meilleur projet possible : l'optimisation des qualités d'un projet demande toujours beaucoup d'effort et de concertation entre les principaux acteurs⁸.

Les maîtres d'œuvre doivent ensuite pouvoir rester partenaires de leur maître d'ouvrage, d'abord lors du choix des entreprises, puis pour obtenir de celles-ci une construction conforme aux marchés conclus et exempte de malfaçons.

⁷ On lira la démonstration de l'inadéquation totale de la procédure d'appel d'offres en vue d'attribuer un marché comportant des prestations de création et de conception dans la revue "Contrats publics" n° 136, (page 48) : "Rémunération du maître d'œuvre et intérêt de la collectivité"

⁸ On ne répètera jamais assez que choisir de mal payer son maître d'œuvre (en désignant le moins-disant), c'est choisir celui qui consacrera le moins de temps à l'étude du projet, peut-être avec les opérateurs les moins compétents !

⁹ Les tribunaux, qui sanctionnent parfois un marché unique pour les travaux d'un seul bâtiment, ont laissé passer une procédure globale pour plusieurs lycées !

En ce qui concerne l'"allotissement", les maîtres d'œuvre ne sont pas directement concernés car il est acquis qu'il n'y a pas "d'éparpillement" possible des actions de création : celle-ci ne saurait se partager entre des acteurs indépendants (mais elle peut être le fait d'un groupement de concepteurs) d'autant que la création s'accompagne d'une série d'arbitrages (entre d'innombrables solutions) choisis et coordonnés en vue d'atteindre la meilleure synthèse possible.

La loi inscrit d'ailleurs le principe d'une responsabilité globale sur les qualités des projets de bâtiment, en prévoyant que la mission de maîtrise d'œuvre fait l'objet d'un contrat unique.

La loi inscrit d'ailleurs le principe d'une responsabilité globale sur les qualités des projets de bâtiment, en prévoyant que la mission de maîtrise d'œuvre fait l'objet d'un contrat unique.

4 - DES CONSÉQUENCES DÉRAISONNABLES

Nous venons de constater :

- Que les PME (entrepreneurs ou maîtres d'œuvre), lorsqu'elles briguent des marchés publics, sont soumises le plus souvent à des dispositions contractuelles déséquilibrées à l'avantage des personnes publiques.
- Que l'État français, plutôt que de corriger cette inéquité, a voulu faire "un geste" en faveur des petites entreprises de bâtiment en prescrivant l'allotissement comme modalité normale de conclusion des marchés de travaux.
- Que les maîtres d'ouvrage publics connaissent les risques, en termes de délai, des marchés passés par lots séparés.
- Quant aux missions de maîtrise d'œuvre, elles doivent, du fait de leur spécificité, faire l'objet d'un marché unique, distinct de ceux des entrepreneurs (article 7 de la loi MOP).

Aujourd'hui, l'allotissement risque de fonctionner comme un repoussoir, entraînant la maîtrise d'œuvre dans la tourmente. Car dans les procédures plus "globales", comme la "conception-réalisation", la "conception-réalisation-exploitation ou maintenance", et surtout, pour faire encore plus fort, les "partenariats public-privé", personne ne s'offusque de savoir que la partie travaux est confiée à une entreprise générale⁹ !

Hélas, dans ces procédures, en associant la maîtrise d'œuvre à l'entreprise, le maître d'ouvrage se prive d'une maîtrise d'œuvre indépendante à son service.

Nouvel avatar en vue : la directive qui va remplacer en 2014 la directive 2004/18/CE pourrait à son tour réduire le libre arbitre des pouvoirs adjudicateurs en privilégiant l'allotissement des marchés de travaux !

Les procédures globales auront donc une raison supplémentaire de prospérer.

Il n'est pas acquis que l'intérêt général y gagnera. ▲

→→→ **GILBERT RAMUS**
architecte, membre de la commission
juridique de l'Unfsa



INTERNATIONAL WANG SHU, "ARCHITECTE AMATEUR" PRIX PRITZKER 2012

Propos recueillis par Philippe Klein, délégué de l'Unsfa à l'international, lors de la conférence d'ouverture des Journées de l'Architecture "ARCHITECTE AMATEUR" le 25 septembre 2013 à Mulhouse.

L'agence de Wang Shu compte actuellement une dizaine de personnes, ce qui est très peu à l'échelle de la Chine, mais il ne souhaite pas augmenter cet effectif afin de garder un contrôle sur la qualité de sa production. Il travaille à Hangzhou, petite ville de 8 millions d'habitants, qu'il ne souhaite pas quitter même si on lui a souvent conseillé de déménager à Shanghai ou Pékin pour réussir. À ce jour, ses projets se limitent à la Chine.

En écho à sa méthode de travail artisanale, il a appelé son agence "Architecte Amateur", c'est aussi le titre de sa conférence. *"Quand on regarde les architectes professionnels, on voit qu'ils ne sont capables que de produire un bâti uniformisé. J'attache beaucoup plus d'importance au bâti et aux constructions spontanés de la société civile, qui sont beaucoup plus riches. Donc je me pense, moi-même, comme un architecte amateur même si bien sûr, j'ai une formation professionnelle."*

"En Chine, nous avons un gros problème avec les technopoles qui se construisent actuellement. Il y a un siècle, il y avait des compétences extraordinaires pour produire de l'architecture. Entre temps, il y a eu une profusion de production de bâtiments publics. La Chine compte une quantité énorme d'architectes et une architecture terriblement pauvre. Les architectes disent qu'ils pourraient faire de l'excellente architecture, mais se plaignent de ne plus rien comprendre à une réglementation devenue trop compliquée ! Quand je suis sorti de l'école, je me suis rendu compte qu'il était très difficile de changer le monde, compte tenu de la réglementation. C'était au moment du boom économique chinois. Du jour au lendemain, les architectes ont eu des commandes au-dessus de leurs capacités. Les Chinois voulaient entrer dans l'ère moderne et réaliser quelque chose de nouveau et ressembler au reste du Monde ! Ils ont donc copié l'architecture occidentale. Les constructions qui ont été réalisées dans une période très courte ont complètement détruit le patrimoine préexistant. Je me suis dit que si je construisais des bâtiments, comme les autres architectes chinois, cela allait détruire davantage la ville chinoise. C'est pourquoi, trois ans après être sorti de l'école, j'ai décidé d'arrêter de construire des bâtiments. Je me suis rapproché d'une pensée très profonde de l'architecture moderne. Alors que tous les architectes chinois avaient leur



LA MODERNISATION
ET L'INDUSTRIALISATION
SONT EN CONTRADICTION
AVEC LA
DIVERSIFICATION.

carnet de commandes rempli, je me suis donné le temps de faire autre chose. Je me suis arrêté pendant sept ans de produire de l'architecture. Je me suis penché, à la base du monde de la construction, sur le travail des artisans, détenteurs des sa-

voirs traditionnels. Cela m'a permis de regarder le monde d'une autre manière. J'estime que c'est ma modernité !

Évidemment aujourd'hui, le monde entier considère que c'est l'architecture du développement durable. Cependant à l'époque, au début des années 90, cette démarche était légèrement en avance sur le concept de développement durable tel que nous le pratiquons aujourd'hui. Pendant une période très longue, personne ne comprenait ma position, surtout pas en Chine, et pas beaucoup plus ailleurs dans le monde. Et je me suis

retrouvé à travailler tout seul, en marge de la société. Parce qu'avant d'entreprendre toute action de conception, je me posais des questions par rapport à ma responsabilité, vis-à-vis de la nature, l'environnement, les gens, la culture. J'ai écrit, vingt ans avant Rudy Ricciotti, que "l'Architecture est un sport de combat". Il est temps que nous, architectes, nous réveillons pour rendre le pouvoir à l'architecture".

"Lorsque je suis arrivé à Mulhouse, après être passé en Allemagne et en Suisse, je me suis trouvé confronté à la diversité de la culture et à sa sauvegarde, or c'est un thème qui m'intéresse

POUR LA CONSTRUCTION D'UN ENDROIT QUEL QU'IL SOIT, LA CULTURE ET LA TRADITION DOIVENT ÊTRE PRISES EN COMPTE, AU MOINS DANS NOTRE ESPRIT.

tout particulièrement. La modernisation et l'industrialisation sont en contradiction avec la diversification.”...

“La Chine est un pays très intéressant du point de vue historique. Elle accorde beaucoup d'importance au paysage, à la nature. La construction, à la fois urbaine et rurale, s'inspire de l'organisation de la nature. Il y a cinquante ans, ce pays respectait encore cet ordre de valeurs. Et pour moi, le plus important dans cette philosophie est l'attitude vis-à-vis de la nature. Cela touche plus particulièrement la création humaine artificielle, mais également la création au sein de la ville.

En tant qu'architecte, et d'un point de vue architectural, on peut penser que le paysage est plus important que le bâti lui-même. Les architectes traditionnels chinois ont toujours commencé leur création en se fondant sur la nature et le paysage et non sur le bâtiment. (...) La nature est le paysage de la construction. (...) Pour la construction d'un endroit quel qu'il soit, la culture et la tradition doivent être prises en compte, au moins dans notre esprit, il faut une vision d'ensemble (...)

Une question que les architectes ont à se poser de façon constante est : quel est le but et l'objectif de notre effort et de notre travail ?

À voir certaines architectures étranges, on ne peut que se demander “Pourquoi faisons-nous cela ? Quel est l'objectif d'une telle construction ?”. La nature a complètement disparu ! Dans toutes les villes chinoises, vous pouvez voir des nuages de poussière, car lors de la construction nous avons détruit l'environnement et nous avons détruit la nature. Cela semble impensable, mais notre peuple attaché au paysage a détruit le cerveau des générations futures en moins d'une décennie. Il n'y a plus de mémoire de l'histoire en Chine. Nous avons plus de cent villes qui se ressemblent. Quand vous regardez une ville chinoise, vous ne pouvez pas savoir de laquelle il s'agit, ce pourrait même être Dubaï qui se trouve dans le désert arabe ! C'est pourquoi je mets ma propre réflexion au service d'une architecture qui puisse se placer face à ces débris, face à ces ruines !



Au centre : Albert Dubler, président de l'UIA (Union Internationale des Architectes), Whang Shu

Je pense que la plus grande perte est celle de notre vraie vie quotidienne, de notre vraie vie culturelle. La soi-disant modernisation a conduit à une consommation mondialisée. Le sens de la vie a disparu ! ... L'architecture moderne n'a aucune histoire et n'a pas besoin d'histoire, elle est artificielle. Il y a un autre type d'architecture ancrée dans l'histoire et qui nous préexiste, il faut la respecter ! Les Chinois commencent à regretter ce qu'ils ont fait ces dernières années. Ils ont commencé à se rendre compte de l'importance de la nature et de leur propre culture. Cette force de regret est cependant en conflit avec la force qui veut toujours pousser l'économie vers le monde ! De manière générale, ceux qui veulent développer l'économie sont plus puissants.

Nombreux de mes compatriotes ne veulent pas l'entendre, mais j'insiste sur le fait que l'architecture actuelle chinoise est une vraie tyrannie. On veut nous imposer un nouveau monde, un monde soi-disant moderne. Face à ce nouveau monde, la culture traditionnelle qui s'est effondrée semble extrêmement naïve... L'architecte a une responsabilité toute particulière face à cette culture en pleine mutation. Lorsqu'on me dit “Vous avez réalisé tant de constructions ! Est-ce que vous avez une recette miracle pour cela ?”, je peux vous la donner : chaque nouvelle construction est pour moi une réhabilitation d'une vieille construction existante !

Le système architectural chinois est similaire à ce qu'on trouve ici. Alors comment faire pour restaurer un système architectural basé sur la tradition ? Et comment l'insérer dans un environnement déjà moderne ? L'état d'esprit change. On pensait qu'il y avait d'abord les technologies nouvelles, puis les technologies industrielles, puis qu'il y aurait des technologies encore plus évoluées. Mais je crois qu'aujourd'hui on commence à prendre conscience du fait que le plus intéressant, le plus beau, c'est une technique qui réunit des millions d'expertises différentes, qui permet de protéger et de garantir les caractéristiques de chacun et qui permet aux individus de coexister. C'est probablement ce qu'il y a de plus intéressant... Je ne dessine pas beaucoup. C'est un peu comme les artistes traditionnels chinois, ils utilisent la mémoire et les souvenirs pour dessiner dans leur cerveau. Quand ils pensent que la peinture est déjà faite, ils retranscrivent leur vision sur papier dans un laps de temps très court. Ainsi un bâtiment que j'ai imaginé pendant six mois, je l'ai dessiné en quatre heures. Et l'architecture bâtie est conforme à mon dessin sans grandes modifications... Je dessine au pinceau ! Aujourd'hui, je n'utilise toujours pas d'ordinateur ! Mes dessins sont toujours faits à la main, j'aime l'ordinateur manuel, le crayon ! Car finalement il dispose des mêmes aptitudes...”

Mon interprétation de l'architecture est considérée comme trop isolée. Chaque année, seule une centaine d'architectes sont diplômés à Hangzhou, mais depuis sa création en 2005, cet institut d'architecture a le meilleur taux d'insertion pour les jeunes diplômés de l'Académie. Cela signifie que la société a besoin de bons architectes...”

Il y a aujourd'hui beaucoup d'architectes qui vivent très bien de leur travail et font de très belles réalisations. Ce que moi j'essaie de faire, ce sont des constructions et des réalisations qui peuvent toucher les gens par leur qualité.”▲

INTERNATIONAL LES ARCHITECTES AU QUÉBEC

Pour l'historienne de l'architecture France Vanlaethem, enseignante à l'UQAM, c'est à la fin du XIX^e siècle que l'architecture devient une profession au Canada, les membres s'organisant pour défendre leur domaine d'intervention au nom de la compétence et de l'éthique dont ils définissent eux-mêmes les critères. Cette mobilisation n'était pas principalement motivée, comme ailleurs, par la concurrence des autres intervenants du secteur de la construction, ingénieurs et entrepreneurs, mais par la faveur que connaissaient les architectes américains.

Depuis, au Québec, la profession s'est considérablement étoffée, puisque l'industrie des services d'architecture représentait un marché de 647 M\$ en 2011, dont plus de 80 % issus du secteur non résidentiel, et qu'en 2012, 184 nouvelles inscriptions ont été enregistrées au tableau de l'Ordre des Architectes du Québec (OAQ), portant le total des membres inscrits à 3 477 (2 341 hommes et 1 136 femmes), pour une population globale légèrement supérieure à huit millions d'habitants.

Tout architecte désirant exercer sa profession au Québec doit être membre de l'Ordre des Architectes du Québec, dont le rôle et les attributions sont très comparables à ceux de notre Ordre national.

Outre cette adhésion obligatoire, l'architecte peut être membre de deux syndicats : L'Association des Architectes en Pratique Privée du Québec (AAPPQ) et l'Institut Royal d'Architecture du Canada (IRAC).

Les architectes sont couverts par une assurance responsabilité professionnelle. Cette garantie est fournie par le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre (Fonds des architectes).

LA DÉFENSE DE LA FRANCOPHONIE

L'accès à la profession exige un parcours qui s'échelonne sur une période d'environ huit ans.

Plus précisément, pour devenir architecte au Québec, il faut :

- faire des études universitaires en architecture d'une durée minimale de quatre ans et demi, dispensées dans les écoles d'architecture de l'Université Laval, de l'Université de Montréal et de l'Université McGill ;
- effectuer un stage de 5 600 heures, soit l'équivalent de trois années de travail à temps plein. Cette durée est en discussion dans le cadre d'un groupe de travail national créé par les Ordres d'architectes du Canada, qui prône, entre autres, la réduction de la durée totale de l'expérience à 3 720 heures (deux ans) ;
- réussir l'examen d'admission à la profession ;
- satisfaire aux exigences de connaissance de la langue française ;
- présenter une demande de permis d'exercice et d'inscription au tableau de l'Ordre des Architectes du Québec.

UNE FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE ET ORGANISÉE PAR CYCLES

C'est à l'OAQ que revient la charge d'établir les exigences de formation continue. Les architectes y sont tenus depuis l'entrée en vigueur du "règlement sur la formation continue obligatoire des architectes", lequel distingue deux types d'acti-

vités, offertes par l'Ordre ou par l'un de ses partenaires agréés : la formation dirigée, et la formation libre, dont les activités incluent non seulement des cours, mais aussi des activités autodidactes, telles que la recherche ou la lecture d'ouvrages spécialisés. Tout architecte doit suivre 14 heures de formation dirigée et 28 heures de formation libre par cycle de formation, chaque cycle ayant une durée de deux ans.

DES SEUILS D'INTERVENTION EN DISCUSSION

Dans l'intention de protéger le patrimoine québécois, la loi sur les architectes de 1977 a fixé les champs et seuils d'intervention des architectes.

Claude Hamelin Lalonde, membre de l'OAQ et du Collège des Fellows de l'IRAC, rapporte que "la dernière révision de la Loi sur les architectes date de 2001. Le secteur résidentiel a été déréglementé en faveur des technologues en architecture et de l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec. Par contre le législateur a maintenu que les bâtiments de plus de 300 m² et 2 étages étaient du champ exclusif des architectes. La nouvelle révision - Projet de loi 49 - maintient le 300 m², 2 étages et l'impose dorénavant au secteur résidentiel de plus de 600 m² et 2 étages. De plus, le projet introduit la surveillance obligatoire des travaux de construction pour les bâtiments de 600 m² et plus. Ce projet est en attente d'une adoption par l'Assemblée Nationale."

Selon Marc Laurendeau, président sortant de l'AAPPQ, "La concurrence [...] est une situation qui nous affecte au Québec. Les gouvernements, insensibles aux arguments de l'importance de la qualité architecturale et de la plus-value du travail de l'architecte en ce sens, considèrent davantage le travail de l'architecte comme une dépense que comme un investissement collectif dans le bien-être de la société. Conséquemment, inquiets qu'ils sont des répercussions potentielles sur l'économie, et visiblement sensibles aux arguments des groupes de pression, le projet de loi déposé propose une augmentation du seuil. L'OAQ avait proposé de réduire le seuil de 300 m² à 170 m² pour les habitations familiales jumelées, en rangées, etc., mais malheureusement, non seulement celui-ci a-t-il été maintenu, mais un seuil de 600 m² a été ajouté pour les habitations unifamiliales isolées et un seuil de 1 050 m² a été ajouté pour les établissements agricoles. Donc le sujet, en plus des pressions à la baisse sur les honoraires qui en résultent, en demeure un qui nous préoccupe toujours..."

LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Selon une étude économique sur la profession d'architecte, commanditée par l'AAPPQ, le profit moyen avant impôt d'une

LA MISSION GLOBALE DE L'ARCHITECTE EST DÉCOUPÉE EN 4 SÉQUENCES : IDÉATION, CRÉATION, RÉALISATION ET APRÈS-CONSTRUCTION.

firme d'architecte varie entre 15 % et 20 %, rejoignant en cela la majorité des entreprises de services. On estime que pour chaque employé, on doit générer un revenu brut variant entre 75 000 \$ et 125 000 \$. Cette marge est indicatrice de la santé d'une firme.

Parmi les quatre types de donneurs d'ordre que forment le secteur commercial, le secteur industriel et le secteur résidentiel (pour lequel il importe de faire la distinction en fonction du seuil des 300 m²), le secteur institutionnel englobe les clients hautement organisés et issus du secteur public (gouvernement fédéral, gouvernement provincial et municipalités), du secteur parapublic (Hydro-Québec, Société Immobilière du Québec (SIQ), Société de développement culturel d'une ville, etc.) ou encore des grandes sociétés (Bell, Bombardier, Alcan, etc...). Les clients institutionnels représentent 47 % du chiffre d'affaires des architectes en pratique privée, et c'est dans ce secteur que l'on rencontre le plus grand nombre d'architectes en pratique publique.

La mission globale de l'architecte est découpée en 4 séquences : idéation, création, réalisation et après-construction. Dans cette dernière séquence, l'architecte a un rôle important puisqu'il développe un programme d'entretien préventif et un suivi destiné à optimiser la durabilité du bâtiment pour sa durée de vie projetée. Il procède à des évaluations, à des ajustements fonctionnels et surveille la performance du bâtiment.

LA BOÎTE DE PANDORE DES MARCHÉS PUBLICS

En 2012, la commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction, dite "commission Charbonneau", est mise en place en réponse aux révélations des médias sur des cas de discrimination, d'intimidation, de collusion, de corruption et de liens avec le crime organisé au sein de l'industrie de la construction québécoise. De nombreuses sociétés d'ingénierie et entreprises sont dans la tourmente. La profession doit-elle s'en inquiéter ? Si les avis sont partagés, Marc Laurendeau estime qu' "en ce qui concerne l'impact de la commission Charbonneau sur la profession, il est certain que toutes les allégations de corruption et collusion dans l'industrie de la construction et la sphère politique, même si les architectes comme tels n'ont pas été mis en cause, ont eu, et auront un impact important sur la profession. Ne serait-ce qu'en raison du cynisme accru de la population envers les professions libérales et la sphère politique, générant un contexte d'extrême méfiance et la mise en place irréflectée de mesures administratives et contractuelles contre-productives (demandes de cautionnement, clauses de pénalités et autres clauses abusives)". Puis, réagissant à l'article de Gilbert Ramus, "L'intelligence sanctionnée" (*Passion Architecture* n° 46) : "Très semblable à ce qui se produit ici, à savoir, le fractionnement des mandats en autant de parties (architectes maîtres, architectes mandatés suite au concours d'idée, et architectes de réalisation si le projet est réalisé en mode PPP ou en mode clé en main) a pour effet la dilution des connaissances et des responsabilités. Cette façon de faire prend de l'ampleur à la suite de la commission Charbonneau qui semble en justifier l'application par méfiance et suspicion, démontrant une profonde incompréhension du processus de création et de réalisation d'un projet. Cela ne peut être qu'au détriment de la qualité, de l'effi-



Depuis les deux dernières décennies, les architectes au Québec ont souvent eu l'impression de devoir "éduquer" les clients quant à la plus-value d'un projet misant sur la qualité, la beauté et la durabilité d'un bâtiment. Encore aujourd'hui, l'octroi des contrats publics est accordé au plus bas soumissionnaire selon la loi, ce qui tend généralement à appauvrir la qualité de l'architecture et l'exécution des projets. De plus, la tenue de concours n'est pas systématique et nombre de commissions parlementaires se sont penchées sur la légitimité et le favoritisme dans l'attribution des contrats. Malgré cela, les architectes québécois ont toujours rivalisé d'audace pour faire "beaucoup avec peu", car les budgets et les attentes du client sont souvent très minimes.

En 2013, la pratique de l'architecture est à la croisée des chemins. Le Québec regorge de nouveaux architectes talentueux, imaginatifs et aguerris, prêts à redorer l'image de la profession. En exemple, le siège social de St-Germain égouts et aqueducs à Saint-Hubert que nous avons réalisé ; un "vulgaire petit projet de bord d'autoroute" auquel nous avons injecté une dose d'amour avec très peu de moyens et qui a finalement obtenu la Médaille du gouverneur général du Canada en 2010. Pour participer à ce changement de paradigme, les architectes devront s'impliquer davantage dans la scène publique, de manière à participer à la prise de décisions. À ce titre, je fais partie d'une mouvance qui veut modifier la loi pour rendre obligatoire la surveillance des travaux par un architecte. Également, je suis jury sur de nombreux concours d'architecture et je donne des conférences dans les universités et associations afin de valoriser l'image de la profession. La pratique de l'architecture de demain pourra compter sur de nombreux architectes chevronnés qui maîtrisent à la fois la durabilité, le design et l'innovation.

MAXIME-ALEXIS FRAPPIER,

architecte associé ACDF* ARCHITECTURE, MOAQ, MIRAC

cacité financière et de la bonne gestion, requises dans ces importants projets pour la collectivité. D'une part, le processus proposé dessert les objectifs de saine gestion des fonds publics par la multiplication des intervenants et la duplication des responsabilités. D'autre part, il dessert les exigences de qualité dont font foi les projets réalisés au fil des ans, lesquels ont été réalisés, pour la plupart, en mode traditionnel en respectant les budgets alloués en grande partie grâce à la collaboration entre les donneurs d'ouvrages et les professionnels qu'ils ont choisis. Ce processus va effectivement à l'encontre des meilleures pratiques en architecture qui reconnaissent l'importance de la continuité de la relation client/architecte et de la continuité du processus de conception architecturale à toutes les étapes du développement d'un projet."

En réaction à ce climat, la profession a réactivé le débat sur la politique nationale de l'architecture, énoncée en 2005 et visant quatre objectifs : améliorer la qualité de vie, assurer



État de l'architecture au Canada, et plus précisément au Québec

Tant dans l'ensemble du Canada qu'au Québec, les donneurs d'ouvrage ont de plus en plus souvent recours au processus d'appel de candidatures pour le recrutement des professionnels. À titre d'exemple, le gouvernement canadien s'est doté d'une structure ministérielle nommée Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, responsable de tous les appels de candidatures pour la sélection des architectes et ingénieurs canadiens pour la réalisation de projets au pays et à l'étranger. Généralement, les soumissions sont jugées selon les critères de qualité et de prix selon un ratio de 90 % pour l'offre qualitative et 10 % pour la proposition d'honoraires, ce qui rend la pratique de la profession plus difficile.

Au Québec, les autorités gouvernementales se sont dotées d'un outil similaire pour le recrutement des architectes, mais les critères de sélection sont uniquement fondés sur une appréciation qualitative, le tout permettant théoriquement aux professionnels de davantage faire valoir leur expertise. En pratique, les fonctionnaires ont élaboré un processus d'évaluation faisant intervenir une méthode de pointage selon laquelle des restrictions ont été mises en place. Une des mesures mises en avant implique une déclaration des honoraires obtenus en cours d'année pour la réalisation de projets pour le compte du gouvernement québécois, la valeur des honoraires réduisant d'autant le pointage accordé à la candidature. Cette mesure est contradictoire à la valorisation de l'expérience en engendrant un nivellement par le bas et ultimement une diminution de la qualité architecturale. Les universités, collèges et autres institutions d'enseignement n'adhèrent cependant pas à cette démarche, de sorte que les architectes peuvent davantage se réaliser et concevoir des installations de qualité.

Le dernier palier de gouvernement, soit les instances municipales, sélectionne quant à lui les professionnels selon un processus donnant une importance prépondérante à l'offre de prix. En effet, les architectes doivent présenter des candidatures dont l'évaluation est basée à 30 % sur la proposition d'honoraires. Certaines villes exigent de surcroît un cautionnement de soumission, reléguant ainsi les architectes au rang des entrepreneurs en construction.

En résumé, la pratique de l'architecture est ardue partout dans le monde, le Québec ne faisant pas exception. Les comités de sélection sont formés d'hommes et de femmes avec leurs forces et leurs faiblesses, alors à vous de juger !

RÉGIS CÔTÉ,
architecte, groupe Régis Côté



Les numéros de la revue *Esquisses* peuvent être téléchargés à partir du site de l'Ordre des Architectes du Québec : www.oaq.com

la durabilité, enrichir la culture et le patrimoine, promouvoir l'innovation et la recherche, programme qui avait trouvé jusqu'à présent peu d'échos dans les provinces.

ET POURTANT, LE BONHEUR EST DANS LES PLAINES... D'ABRAHAM

Dans le numéro d'*Esquisses* de l'été dernier, un dossier consacré à la santé des architectes québécois présente "un milieu en santé, des architectes très demandés, des salaires avantageux [...]" D'une part, sur une période de 20 ans, le nombre d'architectes a augmenté plus rapidement que dans les autres métiers du secteur de la construction. D'autre part, la profession a bien résisté à la récession des années 1990 : alors que l'emploi diminuait fortement dans ce secteur, le nombre d'architectes, lui, demeurait stable [...] Emploi Québec s'attend à des perspectives d'emploi favorables pour le métier, notamment en raison d'un faible taux de chômage et d'une forte demande pour les services d'architecture [...] D'ici 2016, l'emploi dans ces services devrait progresser de 2 à 3 % annuellement, contre 0,9 % pour l'emploi en général au Québec."

Marc Laurendeau tempère un peu ce point de vue : "après une période de déclin qui s'est poursuivie jusqu'en 1998, l'emploi dans le secteur de la construction a connu une reprise vigoureuse qui a permis d'atteindre en 2010 un sommet historique. De nombreux facteurs se sont conjugués pour expliquer cette reprise, notamment :

1. des taux d'intérêt peu élevés ;
2. une croissance importante des investissements privés et publics (programme d'infrastructures du Gouvernement du Québec et notamment la mise en œuvre de deux projets de méga-hôpitaux représentant à eux-seuls un investissement de plus de 3 milliards de dollars (\$CAN)) ;
3. une création d'emplois soutenue (sauf en 2009, en raison de la récession) ;
4. quelques baisses de taxes et d'impôts.

On anticipe une croissance faible au cours des deux prochaines années, notamment avec la fin du programme d'infrastructures du Gouvernement du Québec."

Cet article a été possible grâce à la contribution active de confrères québécois que je remercie chaleureusement pour leur aide précieuse : Régis Côté, acteur majeur de l'architecture au Québec ; Claude Hamelin Lalonde, membre de l'OAQ et du Collège des Fellows de l'IRAC ; Marc Laurendeau, président sortant de l'AAPPQ, et Maxime Frappier, étoile de la nouvelle génération.

Des échanges passionnants qui aboutiront, je l'espère vivement, à un rapprochement entre nos instances respectives... d'autant que nos préoccupations semblent similaires, en dépit de contextes différents. ▲

→→→ SABINE FOURNAL,
secrétaire nationale de l'Unfsa



COMPTE RENDU DU 44^E CONGRÈS DES ARCHITECTES



Le 44^e congrès des architectes s'est déroulé à Paris les 3, 4 et 5 octobre derniers. Un franc succès pour cette édition marquée par de nombreux temps forts et nouveautés : pas moins de 30 tables rondes réparties sur 8 villages, une conférence de Rudy Ricciotti, le 13^e Prix du Projet Citoyen avec une mention et un prix spécial très applaudi. Sans oublier la réélection de Marie-Françoise Manière à la présidence de l'Unsa. Passion Architecture vous propose un résumé de ce congrès, dont vous pourrez retrouver le compte rendu exhaustif sur le site www.syndicat-architectes.fr.

EXTRAIT DU DISCOURS D'INAUGURATION DE MARIE-FRANÇOISE MANIÈRE, PRÉSIDENTE DE L'UNSA

“Par ce congrès, nous voulons rappeler qu'il est de la mission et de la responsabilité fondamentale du pouvoir politique de se préoccuper et définir les moyens pour façonner le cadre de vie de ses concitoyens.

L'architecture française, notamment publique, a été un exemple envié dans toute l'Europe, grâce aux outils que sont la loi sur l'architecture et la loi MOP. Elles traduisaient une conscience partagée de l'intérêt public d'architecture.

Ces outils s'effritent, et la qualité de l'architecture souffre au quotidien des pressions de lobbies puissants et du désintérêt de gouvernements successifs. Malgré des discours rassurants, l'architecture et le cadre de vie ont été délaissés.

Force est de constater une crise profonde de la production architecturale française, un abandon de réelles ambitions, des erreurs urbanistiques à court et long terme, un cadre réglementaire entropique et stérilisant, et pour couronner le tout une maîtrise d'œuvre soumise aux dérives du dumping.

Mesdames et Messieurs les élus, il est temps de redonner du souffle à une politique qui détermine les conditions d'existence de nos concitoyens, qui imagine la ville de demain, pour qu'elle soit solidaire, douce et écologique.”

Saisissez le besoin social en logements pour réinsuffler une dynamique économique associée à un projet de société. Et n'oubliez pas que l'architecture est l'expression directe du niveau de civilisation d'une société.

Être architecte, c'est avoir le goût d'entreprendre, c'est aller de l'avant, savoir se remettre en question et rebondir après les échecs (et croyez-moi, les concours en sont un bon exemple). C'est découvrir les autres, s'immerger dans la société, et avoir la conscience aiguë que nous ne construisons pas pour nous mais pour les autres.

Vous nous qualifiez d'artistes, de créatifs, d'imaginatifs, d'inventifs, alors soyons-le et montrons que nous savons créer des projets qui allient l'esthétisme à la technicité, le rêve à la réalité, le confort à la réglementation.



À gauche : Vincent Feltesse, président de la CUB ; À droite : Jérôme Coumet, maire du 13^e arrondissement de Paris

VILLAGE 1

GESTION DE L'AIR, UN DOUBLE ENJEU ÉNERGÉTIQUE ET DE SANTÉ

Animateur : Rémy Duvert – NORA

Manon Capitan, consultante environnement, expert santé – Astrance ; Loïc Daubas, architecte ; Corinne Mandin, responsable de l'OQAI (Observatoire de la Qualité de l'Air) – CSTB ; Hervé Moal, directeur Développement et Innovation – Astrance

Cette table ronde réunissait architectes, bureaux d'études, institutionnels et industriels pour débattre de la santé plutôt que de l'enjeu énergétique. Pendant une heure, les spécialistes ont présenté les écolabels, l'étiquetage des produits de construction, les substances polluantes, les certifications de type HQE ou Leed et la future obligation de mesurer la qualité de l'air dans des bâtiments publics. Le nombre de personnes présentes



prouve que les architectes prennent en considération la qualité de l'air qui ne doit pas être vue comme une contrainte, mais plutôt comme une nouvelle opportunité.

RT2012 ET ASPECTS ARCHITECTURAUX : UNE CONTRAINTE OU UN ATOUT ?

Table ronde organisée par les industriels du Club Prescrire : Saint-Gobain Glass, Technal, Weber, Promat
Lionel Blancard de Léry, architecte ; Ludovic Quentier, responsable des études techniques chez Nexity et Gilles Fittipaldi, économiste chez AE75

La RT2012 est une petite révolution et nécessite une nouvelle approche de la conception des bâtiments. C'est finalement sur

ce thème que se sont surtout centrés les échanges. Les solutions des industriels existent, mais leur mise en œuvre nécessite une nouvelle vision de la conception : coordination et échanges en amont du projet deviennent indispensables pour mener à bien un projet. Des moyens nouveaux, comme la mise en place du BIM (Building Information Modeling), apparaissent déjà comme essentiels si on veut que l'architecte puisse rester maître des aspects architecturaux. Une salle pleine, des échanges fructueux et animés ont permis de montrer qu'il reste encore beaucoup de questions à résoudre ou à faire évoluer.

ACCESSIBILITÉ, L'HUMAIN AU CENTRE DE LA CRÉATION, LA CONFORMITÉ DU PROJET ET LE CONFORT D'USAGE

Table ronde organisée par les industriels du Club Prescrire : Geze France, Volets Thiébaud et Manton

Animateurs : Jean-Robert Daussy, délégué National Accessibilité – Cobaty France ;

Bruno Moncelet – GEZE France ; M. Bouvier, responsable du service handicap et vieillissement – Paris Habitat ; M. Vié, Responsable des services techniques – Ville de Villetaneuse ; Blandine Rougon-Sarlin, architecte – Arodie Damian ; Christophe Damian, architecte – Arodie Damian ; Lionel Blancard de Léry, architecte – Unsfa ; Philippe Monmarché, dirigeant – Sherp-Acces

Le "bien vivre", pour les architectes Christophe Damian et Lionel Blancard de Léry, a toujours été une priorité non négociable. Lors de ce débat, ils sont intervenus avec force et vigueur sur le financement (ou non !) des mètres carrés alloués aux besoins des handicapés. L'avenir est-il au "tout accessible" ou à une vision plus éclairée de l'adaptabilité des logements, bureaux et autres réalisations en fonction du, des handicaps ?

Monsieur Bouvier de Paris Habitat, comme Monsieur Monmarché du bureau d'études en accessibilité SHERP'ACCES prônent cette même idée de création intelligente. Tous les participants restent persuadés qu'en cette période compliquée, créer pour toutes et tous est un devoir et un superbe challenge.

L'EAU UNE RESSOURCE VITALE À MAÎTRISER

D'abord considérée comme une ressource, avec l'évolution de l'urbanisation, l'eau pluviale a été perçue comme un déchet.

On s'est donc empressé de l'envoyer le plus loin des villes via les égouts. Ce paradigme a conduit à de nombreux dysfonctionnements aujourd'hui devenus inacceptables (inondations, pollutions du milieu naturel aquatique, fonctionnement dégradé des stations d'épuration), et qu'il convient de réduire en gérant ces eaux au plus proche du point de chute de la pluie, par l'architecture, l'urbanisme et le paysage. C'est alors que l'eau de pluie sera de nouveau considérée comme une ressource, valorisant l'aménagement urbain et les cours d'eau.



VILLAGE 2

ARCHITECTE ÉLU LOCAL

Animateur : Didier Chinardet, architecte élu local, président de l'Unsfa Île-de-France

Marianne Duranton, conseillère générale de l'Essonne, adjointe au maire de Villemoisson sur Orge ; Jean-Raymond Hugonet, maire de Limours, président de l'association des maires de l'Essonne ; Philippe Kaltenbach, sénateur maire de Clamart ; Jean-Marc Naumovic, architecte, adjoint au maire de Villepinte ; Philippe Roux, architecte, ancien vice-président de l'Unsfa, adjoint au Maire de Nemours ; Eric Verna, architecte membre de l'Unsfa, ancien élu

Les élus ont la responsabilité de l'évolution du territoire de leur commune, ils doivent avoir une certaine vision de son développement pour les 10 à 20 prochaines années.

Deux entités sont au service de cet objectif : l'équipe municipale élue et les services de la mairie.

Les élus soulignent le bénéfice qu'ils retirent de la présence d'un architecte au sein d'une équipe municipale, tant pour les conseils techniques, environnementaux et architecturaux que pour le développement harmonieux de leurs villes.

Par contre, les architectes indiquent qu'il est très difficile pour eux de gérer et de concilier leur mandat d'élu et la gestion de leur propre entreprise, car cela nécessite obligatoirement de mettre entre parenthèses toute intervention professionnelle sur le périmètre de sa communauté de communes. De plus, le travail en mairie est très prenant et cela peut entraîner des difficultés de gestion au sein de sa propre entreprise.

En conclusion, les intervenants et les architectes ayant participé à ce débat, ont pris date afin de poursuivre leurs échanges sur ce sujet et d'agir pour qu'un plus grand nombre d'architectes soient présents aux côtés des élus locaux et au sein des équipes municipales.

VILLAGE 3



PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (PSH) : RÉUSSIR 2015, PAR QUELS MOYENS ?

Avec Marie Prost-Coletta, déléguée ministérielle à l'accessibilité ; Soraya

Kompany, Conseillère au Ministère des Affaires sociales
Eve Gossin-Bigot, architecte Unsfa Île-de-France
Animateur : Guy Abgrall, architecte Unsfa 93 et Philippe Monmarché, consultant accessibilité Sherp'Acces

L'échéance de 2015, donnée par la loi sur la prise en compte du handicap de 2005 approche. Comment y parvenir ?

Quelques jours avant la tenue de notre congrès, le premier ministre confiait une nouvelle mission¹ à Claire-Lise Campion, sénatrice de l'Essonne et auteur du rapport dit "Campion" présentant 40 dispositions de nature à améliorer le dispositif. Marie Prost-Coletta nous a annoncé qu'il n'était pas question de report de cette échéance et qu'elle mettait en place des "ateliers d'ajustement du cadre normatif", notamment sur la base des deux rapports dits "Campion" et "Colboc", où elle conviait l'Unsfa à participer.

Car il s'agit, plus encore, de mobiliser tous les acteurs, pour que le cadre de vie soit à la hauteur de la politique menée depuis huit ans : le respect de l'autonomie, sous toutes ses formes.

1) Suite à la présentation, le 25 septembre 2013, des travaux du Comité interministériel du Handicap au premier ministre et du rapport dit "Campion".

LE BIM

Deux tables rondes ont porté sur le BIM.

La première, "Formez-vous au BIM", a souligné la nécessité pour les architectes de se former et a soutenu la position de l'Unsfa pour "l'open BIM", c'est-à-dire un langage ouvert qui permet de favoriser l'ingénierie concourante ou collaborative.

Animateur : Thierry Parinaud, architecte

Morgane Massart – Ingénierie de la formation à distance et conception multimédia à l'ENPC ; Ahmed Ryad Sbartaï, architecte, BIM Manager, expert en rénovation énergétique – STID

La deuxième, Le BIM comme : "Bouleversement Interprofessionnel Majeur", démontre la nécessaire mutation de l'ensemble des acteurs, fondée sur une approche globale du projet et multicritères.

Le BIM profitera à tous les acteurs, et au final à l'exploitant, puisqu'il héritera d'une base de données en 3D, utile pendant toute la durée de vie du bâtiment jusqu'à son éventuelle destruction.



Animateur : François Pélegrin, architecte, urbaniste Dup – président d'honneur de l'Unsfa et d'Archinov, membre du comité stratégique du Plan Bâtiment Durable, président du Cos Construction et urbanisme à l'AFNOR

Intervenants : Olivier Celnik (architecte), Pierre Mit (Untec), Bernard Coudert (GEPA)

ATELIER MANAGEMENT

Le GEPA a organisé deux ateliers de formation lors de ce congrès. L'un animé par Jacques Allier sur la RT2012 ; l'autre par Sylvain Audureau portant sur le management des agences d'architectes. Une séquence de débat avec la salle après la présentation des formations GEPA a clôturé chacun des ateliers.



MÉDIATION – RÉOLUTION DES CONFLITS

Animateurs : Didier Chinardet, architecte expert près la Cour d'Appel de Paris, président Unsfa Île-de-France et Michel Behar, expert près la Cour d'Appel de Paris, médiateur membre de l'IEAM

Patrice Mouchon, avocat à la Cour, médiateur agréé ; **Maurice Obadia**, expert de la dynamique relationnelle, médiateur, membre de l'IEAM (Institut d'Expertise, d'Arbitrage et de Médiation)

Les intervenants ont insisté avec conviction sur les avantages que présente la médiation relativement aux voies classiques de résolution des conflits.

Il a été souligné que les tribunaux avaient de plus en plus recours à la médiation, et que le taux de succès observé atteint près de 80 %.

POUR UNE JUSTE RÉMUNÉRATION DES ARCHITECTES : STOP AU "PLUS VITE, PLUS PERFORMANT ET MOINS CHER"

Animateur et intervenante : Valérie Décot, architecte, vice-présidente SA 13

Denis Dessus, architecte ; **Marielle Blisson**, architecte, présidente du Syndicat des Architectes des Yvelines (SAY 78) ;



Christian Faliu, architecte ; **Pierre Ponzetto**, architecte, vice-président du SA 13, président suppléant commission Qualibat 13, président de l'OGBTP 13 ; **Gilbert Ramus**, architecte, membre de la commission juridique de l'Unsfa, administrateur de l'OGBTP, président de l'OCPP

TROP c'est TROP !!!

C'est un véritable cri d'alarme qu'a lancé le Syndicat des Bouches du Rhône sur l'état de la profession d'architecte, pour dénoncer la situation, qui met en péril les agences d'architecture et l'avenir de la profession.

L'état des lieux économique et structurel montre une véritable précarisation de la profession fragilisée par le dumping des honoraires. Il y a plus de travail et plus de responsabilités, mais une rémunération qui baisse !

Il faut convaincre nos maîtres d'ouvrage d'utiliser *Le Guide de la commande publique de maîtrise d'œuvre* édité par la MIQCP.

Les intervenants proposent de saisir les préfets de tous les départements pour dénoncer la situation et recommander l'usage de ce guide par les grands donneurs d'ordre.

VILLAGE 4



QUELS DÉBOUCHÉS AVEC UN DIPLÔME D'ARCHITECTURE

Responsable : Michèle Geysmith, architecte membre de l'Unsfa

Animateur : Sophie Szpirglas
Véronique Biau, architecte, urbaniste en chef de l'État, École Nationale Supérieure d'Architecture Paris-Val-de-Seine ; **Claire Doutreluingne**, Technical Management et Organisation – APAVE ; **Laurent Bluwol**, architecte, consultant en recrutement, Ingénierie, architecture et immobilier – Archibat ;

Didier Truchet, architecte ; **Yann Le Barillier**, architecte – Primagaz

La loi sur l'architecture intégrait dès 1977 la diversité des modes d'exercice et de champs d'activité des architectes.

Les architectes ont largement investi les secteurs privé et public où ils assurent des fonctions de maître d'ouvrage, d'urbaniste, d'architecte conseil ou conseiller, de programmiste ou d'architecte au sein de collectivités territoriales. Pourtant, l'image de l'architecte qui domine dans la société est celle de l'architecte libéral, quelle que soit la diversité réelle des métiers dont la lisibilité reste faible.

De plus en plus de jeunes, titulaires d'un diplôme d'architecte d'État ne permettant pas d'exercer la maîtrise d'œuvre, se tournent vers cette diversité d'exercices, et c'est une belle opportunité pour favoriser la qualité architecturale à tous les niveaux.

VILLAGE 5

LES ENJEUX D'UNE RÉNOVATION DURABLE

Animateur et rapporteur : François Pélegrin
Pascal Lemonnier, secrétaire permanent adjoint PUCA ;
Dominique Sevray, président Planète Copro Surélévation ;
Anne Ged, directrice – Agence Parisienne du Climat

En se préoccupant essentiellement de thermique, les pouvoirs publics et la société font fausse route. La rénovation durable va bien au-delà des réductions énergétiques. Elle doit concourir à une véritable requalification patrimoniale.

Pour cela, l'Unsa demande que l'audit global patrimonial soit érigé au rang de priorité nationale. Cet audit relève d'une maîtrise d'œuvre indépendante pilotée par l'architecte.

Les intervenants soulignent la place importante, mais très souvent ignorée, des architectes dans la rénovation et rappellent plusieurs actions mises en place par l'Unsa, dont la "ville meilleure", la démarche Unsa/CAPEB pour la rénovation/extension de maisons individuelles.

PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTS EXERCICES EN EUROPE

Animateur : Philippe Klein, Unsa
Intervenants : Ian Pritchard, secrétaire général du Conseil des Architectes d'Europe (CAE), Isabelle Moreau, directrice des relations institutionnelles et du protocole du Conseil National de l'Ordre des Architectes

Cet atelier a mis en évidence que les services d'architecture sont concernés par la très large liberté de circulation en Europe. Or, l'exercice de celle-ci ne peut se faire sans une adaptation à des contextes locaux particuliers, qui concernent les cadres réglementaires, qui peuvent être très différents d'un pays à l'autre, les relations économiques, commerciales et contractuelles, les principes de garanties, responsabilités et assurances, et bien sûr la connaissance linguistique et culturelle.

Puis Ian Pritchard a présenté les différents exercices de la profession en Europe et expliqué comment nous pouvions exercer dans un pays européen.

POUR UNE MAÎTRISE D'ŒUVRE FORTE ET INDÉPENDANTE

Gilles Charbonnel, président de CINOV Construction - Claude Dufour, président du Synomome ; Pierre Mit – président de l'Untec – Philippe Klein, ancien président de l'Unsa

Les différents intervenants ont défendu la place d'une maîtrise d'œuvre indépendante, porteuse de compétences, de garanties, de plus-values qualitatives.

Elle permet aux maîtres d'ouvrage de profiter d'une diversité de solution pour orienter leur choix vers celle qui semble la

mieux adaptée à un contexte particulier, tout en leur faisant bénéficier d'une transparence dans la mise en concurrence.

Les intervenants se sont alarmés de la faiblesse numérique de la maîtrise d'œuvre française et dénoncent les différentes évolutions du cadre de la commande publique tendant à supprimer l'indépendance de la maîtrise d'œuvre (conception-construction, PPP), ou à réduire sa part d'activités en confiant une part de ses missions à des groupements d'ingénierie publique.

VILLAGE 6

LE VILLAGE DES RÉGIONS - CHRONIQUE DU CONGRÈS PARIS 2013 : VU - ENTENDU - RESENTI

François Pichet – porte parole du Conseil des Régions de l'Unsa

Les syndicats locaux, représentatifs de l'implantation territoriale de l'Unsa, ont pu exposer certains de leurs travaux ou présenter leurs actions. Des thèmes plus précis ont été développés comme "Architecte autrement" ou "la diversification des métiers", avec un focus sur une nouvelle façon de travailler pour des clients particuliers "ARCTEAM", initiée par Jean-François Espagno.



VILLAGES 7 ET 8

ARCHITECTES & DONNEURS D'ORDRES PRIVÉS, ATTENTES ET MÉTHODES

Animateurs : Cyril Vallée – architecte, membre du Syndicat des Architectes de Seine-et-Marne (SASM 77) ; Richard Riff - architecte – président du SASM 77 ; Éric Barbarin – directeur adjoint au logement Île-de-France – SOGEPROM ; Yannick Filly – directeur du Développement – OTI Promoteur Constructeur

Les professionnels de la promotion privée reconnaissent que les architectes apportent une véritable valeur ajoutée qu'aucun autre intervenant ne peut remplacer. Ils attendent que l'architecte soit "l'ensemblier" des différents partenaires techniques auxquels ils doivent s'adjoindre. Par contre, ils ne confient pas systématiquement le chantier à l'architecte, et ne le font que si celui-ci le souhaite et en a l'expérience.

Enfin si l'architecte est apporteur de foncier, sa rémunération est valorisée... une sorte de mission complémentaire en somme.

L'ARCHITECTE FACE À LA CRISE

Animateurs : Richard Riff et Philippe Rouveau
Michel Bisson, maire de Lieusaint, vice-président du SAN de Sénart 77 en charge du développement économique, président de l'Etablissement Public d'Aménagement de Sénart, président de la Maison de l'Emploi et de la Formation de Sénart

Pierre Paulot, directeur de l'architecture, de l'aménagement et de l'environnement du groupe 3F

Christian Cardonnel, président de Cardonnel Ingénierie

Alors qu'il existe une pénurie de 500 000 à 800 000 logements en France, architectes et entreprises manquent de commandes... Quelles pistes pour sortir de ce paradoxe ? Pour les intervenants, l'architecte a une place à valoriser dans le développement du grand territoire aux côtés des urbanistes, sociologues, programmeurs etc... À lui de se positionner en amont dans les différentes instances décisionnelles et organes de développement.

Ils soulignent que le métier de maître d'ouvrage évolue et se rapproche de celui "d'acheteur" et estiment que "les an-



ciens modes de production ont atteint leurs limites qualitatives et quantitatives".

Les architectes s'inséreront-ils dans ces nouvelles pratiques : logements sociaux en VEFA, Conception/Réalisation, CREM (Conception, Réalisation, Entretien, Maintenance)... ? Et est-ce souhaitable pour la qualité architecturale ?

ARCHITECTE, ÉCONOMIE ET CONFIANCE

Animateur : Jean-Pierre Monceyron, architecte
Laurent Chenot, directeur du service Bâtiment – SAN de Sénart ; Jérôme Gatier, directeur – Plan Bâtiment Durable ; Claire Doutreluingne – Technical Management et Organisation – APAVE ; Vincent Renard, sociologue et économiste

Si les termes "architecte" et "confiance" sont perçus sensiblement de la même manière par tous les intervenants, il n'en est pas de même pour le terme "économie" qui est à géométrie variable.

L'économie est devenue évolutive, spéculative et volatile, et les architectes ne peuvent donc travailler qu'avec des valeurs marché validées localement au fur et à mesure des résultats d'appel d'offres, sans oublier les impacts financiers des délais.

La transition énergétique a un impact important sur l'économie, les travaux procurant des emplois dans une moyenne d'un emploi/an par tranche de 70 k€. De plus, les projets d'économies d'énergie entraînent un gain de pouvoir d'achat, moins de consommation d'énergie fossile et un gain de confort dans le logement.



Les architectes doivent intervenir sur la totalité du projet et ne pas se limiter aux permis de construire (ce qui se fait de plus en plus en marché privé). Pour cela, ils doivent se former à la conception et à la réalisation pour exercer ce métier de A à Z.

PLACE CENTRALE

COMPTE RENDU DES TROIS TABLES RONDES ANIMÉES PAR PHILIPPE TRÉTIACK

• Village 2 – Grand Paris, Architecture capitale

Vincent Delahaye, sénateur-maire de Massy ; Étienne Guyot, directeur Société du Grand Paris ; Michel Cantal-Dupart, architecte urbaniste

Pierre Bordeaux, maire adjoint chargé de la prospective – Ville de Courbevoie ; David Trotin, architecte

• Village 5 – L'architecture un capital pour l'avenir

Chris Younès, docteur en philosophie, directrice du GERPHAU (Philosophie architecture urbain) ; Bernard Desmoulin, architecte

• Village 7/8 – Architecture et société à construire

Alain Maugard, président de Qualibat ; Philippe Pelletier, président du Plan Bâtiment Durable – Ministère de l'Écologie



À gauche : Alain Maugard, président de Qualibat ; À droite : Philippe Pelletier, président du Plan Bâtiment Durable

Animer trois tables rondes au congrès de l'Unsa, voilà un excellent moyen de plonger dans le dur d'une profession. Rien n'est simple dans le monde des architectes et si un Rudy Ricciotti starisé peut casser la baraque et chauffer une salle, un vent d'inquiétude en refroidit souvent les abords. Comme a osé le formuler le président de Qualibat, Alain Maugard, appelé à livrer sa vision prospective de la société à venir, et ce en binôme avec Philippe Pelletier, rapporteur du "Plan bâtiment Grenelle" : *"Nous sommes ici entre nous, entre prolos de l'architecture"*. L'expression était rude mais elle avait pour elle l'honnêteté de la franchise.

L'Unsa, c'est la base, l'authentique, autrement dit le socle d'une architecture au quotidien, avec ce que cela sous-entend de poids sur les épaules, de cotisations en retard et d'impayés divers. Le matin, on avait vu Étienne Guyot, président de la Société du Grand Paris, affronter les foudres d'un Michel Cantal-Dupart très en verve et plus "Banlieue 89" que jamais. Tribun, hugolien, il fustigea avec force mouvements de bras, l'absence de vision d'une institution toute préoccupée à faire avancer "l'intendance", selon le mot de Pierre Bordeaux, membre éminent de Paris Métropole et adjoint au maire de Courbevoie. Celui-ci se montra fort critique quant à la lenteur du processus enclenché.

Le développement du Grand Paris peut-il se résumer à la mise en place d'un réseau de transport reliant une série de pôles économiques entre eux ? Poser des rails c'est bien, mais pour aller où ? Michel Cantal-Dupart n'en démordait pas, "on s'agitait mais sans perspective" et, remonté à bloc, il annonçait l'envoi imminent d'une lettre ouverte au président de la République. Hélas, si sa fougue était légitime, elle se heurtait à ce qu'il dénonçait, l'absence de vision. La critique est aisée, mais l'art est difficile. Si la direction prise par les édiles du Grand Paris manque d'ambition, que faire ? On attendait la sienne. Il sait maintenant que nous sommes preneurs.



L'architecte David Trottin, célèbre pour son investissement dans l'opération French Touch, éditeur d'un annuaire de "l'architecture optimiste" et architecte en charge d'une des gares mises en concours, tenta bien d'expliquer son projet mais la critique rebondissait, tenait de la fronde. Et cela se comprend. Les architectes exigent une vision claire de ce que sera demain ce territoire, bassin géant de population et de chantiers. Même le sénateur maire de Massy, Vincent Delahaye semblait circonspect. Lui milite pour une taxation des mètres carrés autour des gares, car dit-il, "celles-ci valorisent les terrains. Taxons donc les promoteurs pour qu'ils financent ainsi de grands projets d'équipement urbains." On le voit, la matinée voyait s'affronter les acteurs de l'espace urbain, fonctionnaires contre praticiens, élus contre commis de l'État. Le ton resta affable, mais les questions soulevées ne retomberont pas de si tôt.

L'après-midi, ce fut au tour de Chris Younès, philosophe de l'espace et de Bernard Desmoulin, fin architecte et penseur, de plancher sur l'architecture comme capital d'avenir. Ce dernier, provocateur, affirma qu'architecture et démocratie étaient souvent incompatibles. Il est vrai que bâtir c'est faire violence au territoire, heurter les sensibilités, faire naître des nostalgies. Demander l'avis des intéressés est souvent une manière d'initier un blocage. La parole des professionnels doit être entendue comme une parole d'experts. Il raconta comment, mandaté pour édifier un petit bâtiment à la station de métro Robespierre, il l'avait gratifié, inconsciemment, d'une partie en débord et en chute, telle une tête tranchée par une guillotine. L'image était brutale comme l'architecture justement. Chris Younès réfléchissait en philosophe et sociologue comme elle le fait depuis des années, arpentant une ville matrice à inventions, parcours et poésie. Il ressortit de ces riches échanges que les architectes gagneraient beaucoup à rappeler à tous et sans relâche que "l'architecture cela sert à faire du bien". Dans une société qui va mal, c'est un slogan qui pourrait trouver son public.

Le soir, Alain Maugard et Philippe Pelletier étaient donc face au public. Le premier se lança dans une de ces tirades qui brassent des idées avec fort moulinets de langue. J'avoue qu'installé à la tribune, je fus un peu déçu par l'envolée lyrique. Elle manquait, à mon sens, de concret. Philippe Pelletier me parut plus tranchant quand il entra dans le vif du sujet. Un exemple,



tandis que Jean-Pierre Monceyron de l'Unsa s'indignait de ce que le mot architecte ne soit pas inscrit noir sur blanc dans les directives chargées de désigner les acteurs des nouvelles expertises obligatoires auxquelles tous les bâtiments et logements doivent être soumis avant d'être mis en vente, celui-ci répondit avec calme, que la loi avait tenté justement de ne pas donner aux architectes, forcément juge et partie, ce marché d'études. "Car comment s'assurer, que le praticien ne viendrait pas grever une facture dont il tirerait ensuite des bénéfices ?" C'était là toute l'ambiguïté de toute action législative. Les bons sentiments se paient de conséquences perverses et quand des architectes dans la salle vinrent témoigner de ce que, à leur échelon local, ils étaient aussi et sans cesse, sollicités pour diverses interventions, ils l'étaient toujours à titre bénévole ! On sentit toute l'exaspération d'une profession étranglée, obligée de rendre de plus en plus de comptes, d'accumuler des études et des services, sans en recevoir pour autant le moindre dédommagement. On aurait tort pourtant de ne tirer de toutes ces confrontations d'idées et de points de vue, des conclusions négatives. Tout au contraire, l'affluence et les échanges divers, les dizaines de micro-débats, conférences, exposés, démontrèrent la richesse d'une profession qui se cherche, qui apprend, qui surprend.

Lire la suite de l'article p.25

Santé, Prévoyance, Retraite : les contrats Madelin des travailleurs non salariés

Publi-
rédactionnel

Les contrats Madelin permettent aux travailleurs non salariés (TNS) de bénéficier d'une complémentaire santé, d'un contrat prévoyance, dépendance ou épargne retraite, pour les aider à financer leurs frais de soins, garantir un revenu ou un capital en cas d'arrêt maladie, invalidité, perte d'autonomie ou décès et compléter leurs revenus à la retraite. Les cotisations versées peuvent être déduites du bénéfice imposable dans la limite d'un certain plafond.

POUR QUI SONT LES CONTRATS MADELIN ?

Les TNS, c'est-à-dire les professions libérales (architectes, médecins, avocats, notaires...), les commerçants et artisans, les dirigeants ou gérants majoritaires de sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés, le conjoint collaborateur non rémunéré par le TNS.

COMMENT CHOISIR UN CONTRAT SANTÉ MADELIN ?

Le contrat santé Madelin permet à l'architecte libéral d'être remboursé en tout ou partie de ses frais de soins ou d'hospitalisation. L'assuré peut choisir d'étendre les garanties santé à son conjoint et/ou ses enfants. Plusieurs niveaux de protection existent. En fonction de ses besoins, il déterminera avec son assureur le niveau de garantie qui lui correspond le mieux.

À QUOI SERT UN CONTRAT PRÉVOYANCE MADELIN ?

À protéger l'architecte libéral et sa famille en cas d'arrêt maladie, invalidité, dépendance ou décès. Par exemple, un contrat prévoyance Madelin lui permettra de percevoir un revenu s'il doit s'arrêter de travailler après un accident. S'il décède, ses enfants pourront percevoir une rente éducation pour être soutenus financièrement pendant leurs études. S'il devait perdre son autonomie pour les gestes ordinaires de la vie quotidienne, une rente dépendance pourrait lui être versée pour l'aider à faire face aux conséquences financières de sa situation.

COMMENT FONCTIONNE LE CONTRAT RETRAITE MADELIN ?

L'objectif du contrat retraite Madelin est de compléter ses revenus à la retraite. Les cotisations doivent être versées au moins une fois par an. Un montant minimal de cotisation est fixé lors de la souscription. Différentes options sont proposées.

Pour sécuriser son contrat retraite, l'assuré peut choisir d'investir sur des fonds en euros. Son investissement ainsi que les intérêts acquis au fil des ans sont alors garantis. Le fonds en euros est majoritairement investi en obligations. Son rendement a atteint en moyenne 2,9 % en 2012, selon la FFSA (Fédération française des sociétés d'assurances).

Pour dynamiser son contrat, l'adhérent peut faire le choix d'investir dans des supports en unités de compte (UC) composés d'obligations, mais aussi de supports plus risqués (actions, immobilier...). Son investissement n'est pas garanti. Son montant varie en fonction de la valorisation de ces différents supports. Les supports en

UC peuvent offrir, sur le long terme, des perspectives de performances supérieures à celles du fonds en euros.

Enfin, le TNS peut opter pour un contrat retraite Madelin en points. Les cotisations versées sont alors directement transformées en points retraite. La rémunération de l'épargne se traduit par l'augmentation de la valeur de service du point retraite.

Une fois à la retraite, l'architecte perçoit sa prestation sous forme de rentes qui lui sont versées régulièrement.

QUELS SONT LES AVANTAGES FISCAUX DES CONTRATS MADELIN ?

Les cotisations versées sur un contrat retraite Madelin sont fiscalement déductibles, à hauteur de 10 % du PASS ou bien, si ce montant est plus élevé, 10 % du bénéfice imposable, majoré de 15 % de la fraction de ce bénéfice qui excède 1 Pass, dans la limite de 8 Pass.

Les cotisations versées pour un contrat santé ou prévoyance Madelin sont fiscalement déductibles à hauteur de 3,75 % du bénéfice imposable, majoré de 7 % du Pass, dans la limite de 3 % de 8 Pass.

Les cotisations versées pour se protéger en cas de perte d'emploi sont aussi fiscalement déductibles à hauteur de 2,5 % du Pass, ou si ce montant est plus élevé, 1,875 % du bénéfice imposable dans la limite de 8 Pass.

POUR EN SAVOIR PLUS :

GROUPE HUMANIS

0800 05 23 60

du lundi au vendredi de 9h à 19h

 **Humanis**

GROUPE MALAKOFF MÉDÉRIC

William Cool, direction commerciale
wcool@malakoffmederic.com



malakoff médéric
PRÉSENTS POUR VOTRE AVENIR

ÉDITO

Perspectives



LIONEL BLANCARD
DE LÉRY, PRÉSIDENT
DU CLUB PRESCRIRE

Le changement au Club Prescrire, c'est maintenant : statuts actualisés, nouveau logo, nouveau site, nouveaux formats pour les opérations, création du club Bim Prescrire.

Cette année 2014 s'annonce riche et exaltante pour le club et ses adhérents !

Si nous voulons accueillir de nouveaux adhérents et fidéliser nos membres, il est vital de proposer de nouvelles perspectives au club. Outre "un dépoussiérage des statuts", une nouvelle image à travers le changement de logo et le nouveau site internet, j'ai souhaité développer deux axes prioritaires au sein du club, que sont la maquette numérique et une évolution des opérations.

L'association de thématiques telles que l'eau, l'air, le handicap ou la réglementation thermique avec la présentation des produits de nos industriels a rencontré un vif succès lors du congrès de Paris. Des opérations "pilotes" incluront ces thématiques en 2014. Concernant la maquette numérique, nous avançons à grands pas. Un premier bilan sera présenté dès le premier semestre 2014.

Les permanents du club, notre trésorier Gérard Turck et moi-même, vous souhaitons à toutes et à tous une année 2014 pleine de projets.

Les Entretiens de la Prescription



← PÔLE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR À MILLAU (12)
23 JANVIER 2014
→ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Millau
→ Architecte : Atelier d'architecture Panthéon



LYCÉE HÔTELIER À TAIN L'HERMITAGE (26) →
30 JANVIER 2014

→ Maîtrise d'ouvrage : Région RHÔNE-ALPES
→ Maîtrise d'ouvrage déléguée : ICADE PROMOTION
→ Architectes : Noël Cessieux et R. Dorgnon Architectes associés

PROGRAMME
ET INSCRIPTION
SUR LE SITE
INTERNET DU
CLUB PRESCRIRE,
RUBRIQUE
"CALENDRIER"

L'espace dialogue et rencontre Architectes - Industriels

→→→ LE CLUB PRESCRIRE EN BREF

Créé depuis plus de 20 ans à l'initiative de l'Unsa, le Club Prescrire est un outil à la disposition des architectes et des industriels du bâtiment dans le domaine de la prescription. Ses rencontres professionnelles, événementielles ou institutionnelles ont pour objectif de favoriser et développer des échanges professionnels de qualité. Veille technologique et réglementaire, connaissance des contraintes et des coûts des solutions préconisées... pour l'architecte. Mise en avant des nouveautés, des spécificités, développement de la notoriété, visibilité... du côté de l'industriel.



WWW.CLUBPRESCRIRE.COM

Contacts

Thomas Leccia, Chargé de projets
Ruth Mnamani, Responsable Administrative
29 bd Raspail, 75007 Paris
Tél. : 01 40 26 04 04 - Fax : 01 40 26 04 05
clubprescrire@clubprescrire.com

BASF
The Chemical Company

LEADER MONDIAL DE LA CHIMIE, FOURNIT DES SOLUTIONS DURABLES POUR L'ISOLATION, SOLS COULES, PEINTURES, MORTIERS DE RÉPARATION, CARRELAGE, ADJUVANTS BÉTONS, ...
→ **HENRIK MEYER-HOFFMANN**
E-mail : henrik.meyer-hoffmann@basf.com
Tél. : 01 49 64 52 61
Site Internet : www.construction.basf.com

Fermacell

FABRICANT DE PLAQUES DE GYPSE RENFORCÉ PAR FIBRES ET DE PLAQUES À BASE CIMENT.
→ **JULIEN LEPELERS**
E-mail : julien.lepers@xella.com
Port. : 06 45 28 33 21
Site Internet : www.fermacell.fr

FIANDRE

GRÈS CÉRAMÉ PLEINE MASSE, INNOVANTE, PRODUITS D'EXCELLENCE, TECHNOLOGIE AVANCÉE, MATÉRIAUX ÉCOACTIFS
→ **MARC MARIONI**
E-mail : mmarioni@granitifandre.it
Port. : 06 72 77 53 31
Site : www.granitifandre.biz

Forbo
FLOORING SYSTEMS

FABRICANT REVÊTEMENTS DE SOL SOUPLES. N°1 MONDIAL SUR LE MARCHÉ DU LINOLEUM ET DES TEXTILES FLOQUÉS
→ **CHRISTOPHE CROIZON**
E-mail : christophe.croizon@forbo.com
Tél. : 03 26 77 86 45
Site Internet : www.forbo-flooring.fr

GEZE

SYSTÈMES INNOVANTS POUR PORTES, FENÊTRES ET TECHNIQUES DE SÉCURITÉ
→ **BRUNO MONCELET**
E-mail : b.moncelet@geze.fr
Tél. : 01 60 62 60 96
Site Internet : www.geze.fr

VEDA FRANCE

CONÇOIT, FABRIQUE ET COMMERCIALISE TOUS TYPES DE COUVRE-JOINTS : DILATATION, SISMIQUE, FRACTIONNEMENT, COUPE-FEU, ETC.
→ **NADEGE IRLE**
Tél. : 01 48 61 70 80
E-mail : contact@vedafrance.com
Site : www.vedafrance.com

LAFARGE

CIMENTS - CHAUX GRANULATS - BÉTONS STRUCTURELS, DÉCORATIFS, ISOLANTS, PERMEABLES - CHAPES FLUIDES - BÉTON DUCTAL®
→ **ALAIN BIRAULT**
E-mail : alain.biraault@lafarge.com
Port. : 06 03 58 41 24

MANTION
www.mansion.com

SPÉCIALISTE EUROPÉEN DES SYSTÈMES COULISSANTS POUR L'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR. DÉPLACEMENT MANUEL OU MOTORISÉ DE PORTES EN BOIS OU EN VERRE
→ **STELLA NANECOU**
E-mail : s.nanecou@mansion.com
Tél. : 03 81 50 56 77
Site Internet : www.mansion.com
www.la-porte-en-verre.com

MINCO
Eco-Transfert de l'Architecture

CONCEPTION FABRICATION MENUISERIES ET PORTES D'ENTRÉE MIXTES BOIS-ALU
→ **ISABELLE BONNET**
E-mail : isabelle.bonnet@minco.fr
Tél. : 02 40 33 56 56
Site Internet : www.minco.fr

WWW.GRANTIFIANDRE.BIZ

MARC MARIONI
RESPONSABLE PRESCRIPTION ÎLE-DE-FRANCE
E-mail : mmarioni@granitifandre.it
Tél. : 06 72 77 53 31

GRÈS CÉRAMÉ PLEINE MASSE, INNOVANTE, PRODUITS D'EXCELLENCE, TECHNOLOGIE AVANCÉE, MATÉRIAUX ÉCOACTIFS



COLLECTION NEWSTONE

ÉPAISSEUR EN 2 CM : LA BEAUTÉ DE LA PIERRE ET LA TECHNOLOGIE DE FIANDRE

Les cinq pierres qui enrichissent la collection classique NewStone proposent la valeur ajoutée d'une épaisseur qui en fait des produits particulièrement adaptés pour les extérieurs et l'éventuelle pose à sec, selon un système breveté par l'Entreprise. Avec leurs deux centimètres pleine épaisseur, Quarzite Brasil, Pietra Latina, Pietra Friulana, Pietra Carnica et Pietra Sonora offrent un choix bigarré de solutions aux teintes naturelles et aux grandes qualités techniques, telles que l'anti-glissance et la résistance au gel et aux chocs thermiques.

- 1 Pietra Friulana
- 2 Pietra Latina
- 3 Pietra Carnica
- 4 Pietra Sonora
- 5 Quarzite Brasil

WWW.MANTION.COM

SPÉCIALISTE EUROPÉEN DES SYSTÈMES COULISSANTS POUR L'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR. DÉPLACEMENT MANUEL OU MOTORISÉ DE PORTES EN BOIS OU EN VERRE



LES SYSTÈMES MOTORISÉS MANTION

POUR INSTALLATIONS PMR

Grâce à ses solutions motorisées à la fois novatrices et durables destinées aux PMR (personnes à mobilité réduite), MANTION bénéficie depuis plusieurs années de la confiance des architectes, des maîtres d'œuvres, et des économistes.

Les donneurs d'ordre apprécient les systèmes MANTION pour les nombreuses possibilités d'aménagement intérieur et extérieur qu'ils garantissent et sont convaincus par leur fiabilité et leur capacité.

Aménagement intérieur :

- Système coulissant motorisé en applique SAF-POWER®
- Système coulissant motorisé entre-cloisons SAF-INSIDE MOTORISÉE®
- Système coulissant à ferme porte temporisé (ouverture ou fermeture automatique) SOFT-CLOSE®

Aménagement extérieur :

- Systèmes pour volets coulissants motorisés WIN-SLIDE® et WIN-SLIDE R®
- Systèmes pour volets battants motorisés WIBAT® et WIBAT APPLIQUE®

- 1 SAF-POWER®



STELLA NANECOU
ASSISTANTE MARKETING
(RELATION CLIENTS - ARCHITECTES)
E-mail : s.nanecou@mansion.com
Tél. : 03 81 50 56 77



SAINT-GOBAIN GLASS PRODUIT ET COMMERCIALISE UNE GAMME DE PRODUITS VERRIERS DESTINÉS À ASSURER ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET CONFORT DANS LE BÂTIMENT

SGG PLANITHERM DUAL 1.0 ET DUAL 0.9

DE NOUVEAUX VERRES À FAIBLE ÉMISSIVITÉ POUR DOUBLES VITRAGES À ISOLATION THERMIQUE RENFORCÉE

Le double vitrage intégrant le verre à faible émissivité SGG PLANITHERM DUAL 1.0 a une valeur U_g de $1.0 \text{ W/m}^2\text{K}$ reconnue par les organismes de certification des fenêtres. Ce verre permet ainsi aux fabricants de fenêtres d'améliorer le coefficient U_w de leurs fenêtres certifiées (Acotherm, CSTBat). De plus, ce double vitrage a un facteur solaire g élevé par rapport à la valeur g habituelle des vitrages isolants à U_g de $1.0 \text{ W/m}^2\text{K}$ (g de 0.60 au lieu de 0.50 habituellement). SGG PLANITHERM DUAL 1.0 devient ainsi un verre extrêmement intéressant pour le calcul du Bbio avec des fenêtres certifiées et très performantes. Encore plus performant en isolation, le double vitrage intégrant le verre SGG PLANITHERM DUAL 0.9 a un coefficient U_g de $0.9 \text{ W/m}^2\text{K}$, valeur la plus faible du marché pour un double vitrage 4 (16 argon) 4.

1) Composition 4 (16) 4 avec gaz argon. Le double vitrage comporte 2 couches, en positions 3 et 4



BRUNO CARREL
MARKETING –
RESPONSABLE MARCHÉ RÉSIDENTIEL

E-mail : bruno.carrel-billiard@saint-gobain.com
Tél. : 03 44 92 34 94



FABRICANT DE PROFILÉS ET ACCESSOIRES POUR LE CARRELAGE, NATTES DE DÉSOLIDARISATION, DÉCOUPLAGE, D'ÉTANCHÉITÉ ET DE DRAINAGE

SOL TEMPÉRÉ ÉLECTRIQUE

LE NOUVEAU SOL TEMPÉRÉ ÉLECTRIQUE MINCE POUR SOLS CARRELÉS SCHLÜTER-DITRA-HEAT DE SCHLÜTER-SYSTEMS

Ce Sol Tempéré Électrique par câbles dans une natte mince de 5.5 mm d'épaisseur s'installe directement sous le revêtement carrelé. Il offre une liberté d'agencement des surfaces actives et une montée en température rapide. La technologie de découplage Schlüter-Ditra permet d'absorber les sollicitations dues aux variations rapides de la température. Disponible en plaque ou en rouleau, la natte de découplage en polypropylène à plots comporte un non tissé sur sa face inférieure. Le système comprend une régulation numérique avec sa sonde de sol déportée et sa gaine. Il est proposé en kit complet prêt à l'emploi de $5,6 \text{ m}^2$ et 8 m^2 ou à la carte selon les surfaces à équiper. Schlüter-Ditra-Heat est destiné au confort en salle de bains ou dans les pièces à vivre. En neuf comme en rénovation, cette solution est intéressante pour les maisons passives et les résidences secondaires. Mise en œuvre : pose collée de la natte sur le support porteur y compris plancher bois ou chape fraîche ; pose du câble par clipsage entre plots suivant la surface active souhaitée, à 9 cm d'écartement (3 plots) ; raccordement électrique via le système de régulation ; recouvrable de suite par le carrelage mis en œuvre avec un mortier colle adapté.



CHRISTOPHE BARRUEZO
ANIMATEUR NATIONAL PRESCRIPTION

E-mail : christophe_barruezo@schluter-systems.fr
Port. : 06 74 90 34 49



FABRICANT DE REVÊTEMENTS DE SOL ET D'ACCESSOIRES EN CAOUTCHOUC
→ RÉMI DUVERT
E-mail : remi.duvert@nora.com
Tél. : 01 69 33 14 53
Site Internet : www.nora.com/fr



CONCEPTEUR DE SOLUTIONS ÉNERGIE GAZ MODULO DURABLES
→ YANN LE BARILLIER
E-mail : ylebarillier@primagaz.fr
Tél. : 01 58 61 50 58
Site Internet : www.primagaz.fr



ACTEUR RECONNU DANS LES SYSTÈMES DE PROTECTION PASSIVE CONTRE L'INCENDIE ET DE L'ISOLATION THERMIQUE ET ACOUSTIQUE
→ SAMUEL ESKENAZI
E-mail : s.eskenazi@promat.fr
Port. : 06 45 20 35 83
Site Internet : www.promat.fr



SAINT-GOBAIN GLASS PRODUIT ET COMMERCIALISE UNE GAMME DE PRODUITS VERRIERS DESTINÉS À ASSURER ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET CONFORT DANS LE BÂTIMENT
→ BRUNO CARREL
E-mail : bruno.carrel-billiard@saint-gobain.com
Tél. : 03 44 92 34 94 / N° Indigo : 0 820 810 820
Site Internet : www.saint-gobain-glass.com



SPÉCIALISTE MONDIAL DES PRODUITS D'ÉTANCHÉITÉ DEPUIS 1908
→ THIERRY SONET
E-mail : tsonet@soprema.fr
Tél. : 04 90 82 79 66
Site Internet : www.soprema.fr



FABRICANT DE PROFILÉS ET ACCESSOIRES POUR LE CARRELAGE, NATTES DE DÉSOLIDARISATION, DÉCOUPLAGE, D'ÉTANCHÉITÉ ET DE DRAINAGE
→ CHRISTOPHE BARRUEZO
E-mail : christophe_barruezo@schluter-systems.fr
Tél. : 06 74 90 34 49



MENUISERIES ALU/PVC, FAÇADES, VERRIÈRES, BRISE-SOLEIL, STORES EXTERIEURES D'OCCULTATION
→ RÉGIS MOTTE
E-mail : rmotte@schueco.com
Port. : 06 75 48 47 58
Site Internet : www.schuco.fr



SIKKENS, MARQUE INTERNATIONALE DU GROUPE AKZO NOBEL, FABRIQUE ET DISTRIBUE UNE LARGE GAMME DE PEINTURES PROFESSIONNELLES POUR LE BÂTIMENT
→ ÉTIENNE ROCLETTE-CASTEL
E-mail : etienne.roclette-castel@akzonobel.com
Port. : 06 08 37 82 69
Site Internet : www.sikkens.fr



ÉTANCHÉITÉ BÂTIMENT ET TP, INSONORISATION, VÉGÉTALISATION ET RETENUE TEMPORAIRE DES EAUX DE PLUIE EN TERRASSE
→ ÉRIC LAINE
E-mail : frele@icopal.com
Tél. : 01 40 96 36 58 / Port. : 06 81 34 10 33
Site Internet : www.siplast.fr

TRESPA®

PANNEAUX HAUT DE GAMME POUR REVÊTEMENTS DE FAÇADES, FAÇADES DÉCORATIVES ET AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS

→ OLIVIA RIVIERE

E-mail : o.riviere@trespa.com

Tél. : 01 79 92 82 01

Site Internet : www.trespa.com/fr



MENUISERIES ALUMINIUM : FENÊTRES, BAIES COULISSANTES, PORTES, PORTAIL, GARDE-CORPS

→ THIERRY GOUX

E-mail : thierry.goux@hydro.com

Port. : 06 27 58 07 89



CONÇOIT ET FABRIQUE DES VOLETS BATTANTS & COULISSANTS, POUR LE NEUF ET LA RÉNOVATION-BOIS, PVC, ALUMINIUM

→ MURIELLE LANGLAIS

E-mail : murielle.langlais@menuiserie-thiebaut.fr

Port. : 07 86 26 31 30

Site Internet : www.volets-thiebaut.com



ENDUITS DE FAÇADES, I.T.E., SYSTÈMES DE POSE DE CARRELAGES, MORTIERS ET BÉTONS

→ JEAN-CLAUDE GIRAUD

Tél. : 01 45 13 45 13

Port. : 06 07 66 13 50

E-mail : jean-claude.giraud@saint-gobain.com

Site Internet : www.weber.fr



FABRICANT DE SOLUTIONS DE CHAUFFAGE, RAÏFRAÏCHISSEMENT, VENTILATION ET PURIFICATION D'AIR

→ ERIC LE CORRE

E-mail : eric.lecorre@zehnder.fr

Port. : 06 73 27 01 80

Site Internet : www.zehnder.fr

WWW.TRESPA.COM/FR

PANNEAUX HAUT DE GAMME POUR REVÊTEMENTS DE FAÇADES, FAÇADES DÉCORATIVES ET AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS

TRESPA®

TRESPA 50 ANS D'EXCELLENCE

LES PANNEAUX TRESPA® METEON® SONT LA SOLUTION IDÉALE POUR DES SYSTÈMES DE FAÇADES VENTILÉES

Nouveaux Uni Colours

Neuf nouveaux coloris ont été ajoutés à la gamme Trespa® Meteon®. Développés en étroite collaboration avec des professionnels de la création, ils suscitent des émotions et élargissent votre palette de choix, vous invitant à concevoir des façades qui racontent une histoire.

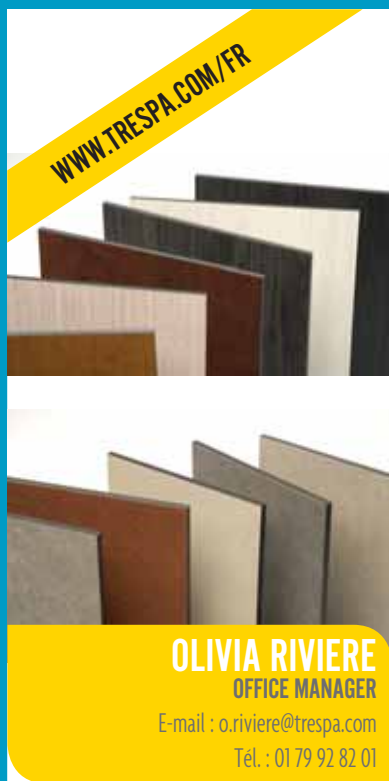
Une nouvelle finition mate pour les nouveaux Wood Decors et les Naturals

Les 6 nouveaux Wood Decors de Trespa offrent une telle liberté qu'ils repoussent les frontières de la conception de façades.

Les 5 nouveaux Naturals, gamme de Stone-Designs aux subtils effets naturels rappelant le grain de la pierre, permettent de créer des façades qui allient architecture moderne et sensation de durabilité. Une nouvelle finition mate est proposée, très nature, qui vient conférer un supplément d'authenticité aux architectures contemporaines.

Graphics

Un service de personnalisation dédié à la création de façades à l'esthétique unique, mêlant motifs et décors.



OLIVIA RIVIERE
OFFICE MANAGER

E-mail : o.riviere@trespa.com

Tél. : 01 79 92 82 01

Câblages de la Fibre Optique et du logement recommandations selon norme C15-100 (câblage cuivre structuré)

(*) : fibre optique RESOLINE

offre de câblage du pied d'immeuble au logement (DTIO).

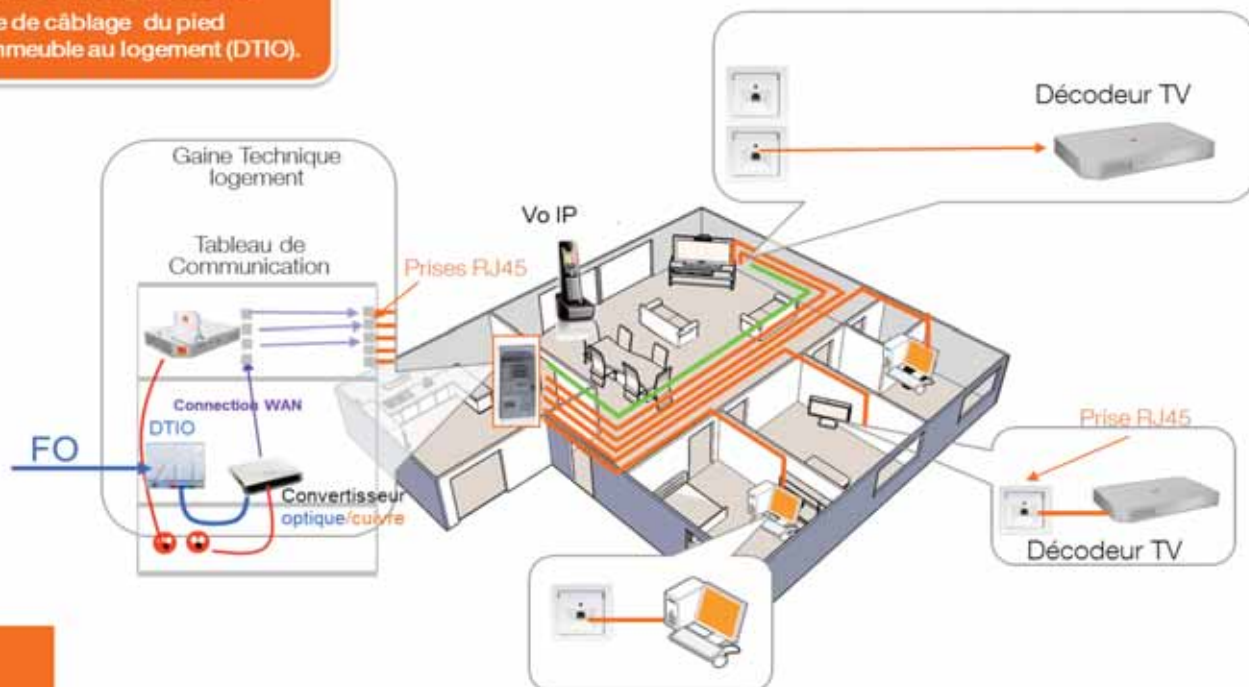


TABLE RONDE : POURQUOI ET COMMENT MIEUX ENSEIGNER LA BIENTRAITANCE ARCHITECTURALE ?

Michèle Delaunay, ministre déléguée aux Personnes âgées et à l'Autonomie

Xavier Dupont, directeur du département des "établissements et services médico-socio" de la CNSA, Bertrand-Pierre Galey, directeur, adjoint au directeur général chargé de l'architecture à la direction générale des patrimoines ; Steven Cappe de Baillon et Camille Bertrand, lauréats du prix CNSA 2013.

En présence d'une assemblée nombreuse, dont 150 étudiants, Michèle Delaunay, est venue présenter son projet pour une meilleure prise en compte de la dépendance et du vieillissement dans les études d'architecture.

À la question "*la bientraitance architecturale, mais comment pourrait-on appeler cela autrement?*", Bertrand-Pierre Galey, a répondu "*l'architecture, tout simplement*".

Xavier Dupont, a annoncé à cette occasion le lancement de l'édition 2014 du Prix CNSA "Lieux de vie collectifs & autonomie". Les dossiers sont attendus pour le 14 février 2014. Ils seront examinés par un jury pluridisciplinaire, présidé cette année par l'architecte Thierry Van de Wyngaert.



Les étudiants en école d'architecture sont invités à imaginer la maison de retraite de demain en participant au concours d'idées, récompensé par 12 000 € de la CNSA. Les futurs architectes pourront s'associer à des étudiants de disciplines médicales, paramédicales, médico-sociales ou en école de paysagisme.

Le règlement, le détail des conditions de participation et les dossiers de candidature sont disponibles sur le site www.prix-autonomie.cnsa.fr.



CONFÉRENCE DE RUDY RICCIOTTI "L'ARCHITECTURE, UN COMBAT CAPITAL"

Salle comble, public acquis mais attentif... !

Un personnage et une personnalité forte dans l'atonie du paysage architectural contemporain.

Notre confrère nous a présenté un visage complexe, mélange de profondeur et de réactions épidermiques duquel naît une architecture originale, résolument en rupture avec une production contemporaine dont il a dénoncé le convenu et la pauvreté d'expression.

Les échanges avec l'assemblée ont mêlé le sens à l'humour, la pédagogie à la provocation, mais tous de nature à provoquer réflexion et remise en cause de préalables trop souvent politiquement corrects.

Cette intervention a indéniablement été un moment fort du congrès, un vent de fraîcheur, d'énergie et d'enthousiasme dans une époque de crise et de questionnement.

VISITES DU SAMEDI

Plus de 150 congressistes se pressaient dès 9h du matin au rendez-vous à la péniche de CORBU, la "Louise-Catherine" péniche construite en 1919 pour ravitailler Paris en charbon depuis Rouen.

Marche très sportive pour arriver à 10h à la première visite où les architectes attendaient, visites qui se sont déroulées dans la bonne humeur en faisant une rotation de deux groupes...

L'Unsfa remercie chaleureusement les personnes qui se sont levées un samedi matin pour nous guider lors de la découverte du quartier Masséna :

- 1- Michel Cantal-Dupart pour la "visite péniche et petit déjeuner"
- 2- Anne Demians et Jill Ickowicz pour la présentation du projet de logements privés M9D4 (photo 1 à droite)
- 3- Stéphane Maupin pour la présentation du projet de logements CROUS M9D3 (photo 1 à gauche)
- 4- Gérard Le Goff pour la visite des Grands Moulins et de l'immeuble T8 de Rudy Ricciotti (photo 2)
- 5- Les Jardins de Gally et la cité de l'architecture pour le déjeuner et la visite de l'exposition.

Congrès qui s'est terminé en beauté sur les terrasses de la cité de l'architecture avec vue imprenable sur Paris et sa tour Eiffel.



ESQUISSE, DESSINER, PROJETER, CONSTRUIRE... LE CONGRÈS DES ARCHITECTES 2014 À SAINT-ÉTIENNE

Voici à quoi s'attache la Chambre syndicale des Architectes de la Loire depuis déjà plusieurs mois.

Leurs équipes nous préparent un superbe événement dont vous pouvez découvrir les premières esquisses en allant sur le site : <http://architecte-loire.com/congres.html>

Un congrès d'architectes, ce n'est pas une réunion comme une autre. Les rencontres sont riches, les moments sont intenses et on en sort l'esprit renforcé pour continuer à faire ce métier de passion. Des consœurs et confrères de tous horizons, de pratiques diverses, de grosses ou petites agences : mille expériences sont échangées. Les architectes de la Loire sont très motivés pour réussir le seul rassemblement proposé à TOUS les architectes. Les responsables de l'Unsfa ont déjà rencontré deux fois les adhérents de la CSAL sur site. Le centre des Congrès, sur le site emblématique de Manufrance, offrira de vastes espaces bien équipés et Béatrice Goujon, directrice, accompagne depuis plusieurs mois les équipes dans leurs préparatifs.

Le samedi, nous visiterons le site de Firminy vert, le plus important du patrimoine construit par Le Corbusier en Europe, avec notamment l'impressionnante Eglise Saint-Pierre, terminée en 2006, soit plus de 30 ans après la disparition de Le Corbusier. Mais aussi le Zénith de Norman Foster, la Cité du Design,...

Comme chaque année, le Prix du Projet Citoyen, créé en 2001 par l'Unsfa sous l'égide du ministère de la Culture, récompensera un projet d'architecte qui aura su associer la qualité architecturale à sa dimension sociale. **Vous pouvez vous inscrire en contactant l'Unsfa au 01 45 44 58 45 ou par e-mail en écrivant à l'adresse : congres@unsfa.com.** Posez toutes les questions relatives au Congrès de Saint-Étienne. **Retenez les dates, parlez en à tous : 23, 24 et 25 octobre 2013.**

En venant, vous aurez l'occasion de vivre de beaux moments. Nous serons mieux entendus, mieux reconnus et l'architecture en sera gagnante.

Régis Chaumont, vice-président chargé de la vie syndicale et de la communication



Jean-François Bonnard, président du Syndicat Unsfa de la Loire, et Béatrice Goujon, directrice de clientèle du Centre des Congrès de Saint-Étienne



LAURÉAT : DARWIN ÉCO-SYSTÈME : UN ÉCO-QUARTIER TERTIAIRE ET COMMERCIAL DÉDIÉ À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE L'ÉCONOMIE ET AUX CULTURES URBAINES (BORDEAUX - 33)

Maître d'ouvrage : SAS DARWIN-BASTIDE

Maître d'usage : EVOLUTION

Architecte : Sarl d'architecture Virginie Gravière
Olivier Martin

PROJET DARWIN, UNE ARCHITECTURE PLEINE DE VIE

Nous répétons à l'envi que tout bâtiment doit susciter des sentiments, des états d'âme pour ses utilisateurs. C'est un engagement moral de l'architecte qui motive l'ensemble de notre production. Cette conviction rend notre travail passionnant et jouissif. Cela a été encore vrai pour penser et réaliser le *Projet Darwin*, reconversion innovante au moins à deux titres :

- par la nouveauté des attentes de ses commanditaires,
- par les réponses architecturales et le mode opératoire dont elles sont issues.

Ce projet a donc redonné vie aux Magasins Généraux, délaissés militaires de l'ancienne caserne Niel sur le quai des Queyries à Bordeaux Bastide. Construits au milieu du XIX^e siècle, ils étaient promis à la démolition en prévision du futur éco-quartier Bastide Niel. Recréant ainsi de la ville sur la friche actuelle, l'opération procède d'une vision renouvelée et décomplexée du patrimoine industriel en phase avec les nouveaux enjeux d'une société durable.

Car *Darwin*, initié et porté par de jeunes entrepreneurs privés, soutenu par les collectivités publiques, fait cohabiter dans



Depuis la rue Cavalière : Les Magasins Nord, Sud et la halle centrale



De gauche à droite : Virginie Gravière – architecte, Olivier Martin – architecte, Philippe Barre – maître d'ouvrage, Jean-Marc Gancille – maître d'ouvrage

un même lieu, des activités diverses : tertiaire, numérique, création, communication, événementiel, commerce, etc... Au-delà de cet aspect programmatique, il se préoccupe surtout de la manière dont va se regrouper ici, des gens unis par des valeurs communes : transition écologique et renouveau de l'action citoyenne.

Mais *Darwin* a aussi été voulu pour partager la culture inhérente aux économies créatives. Pépinière, Cluster, Start-up, Co-worker, tous se caractérisent par des pratiques professionnelles innovantes, des tendances émergentes, des modes d'occupation de l'espace décalés, des demandes sociales nouvelles :

- transversalité des rapports humains et professionnels,
- partage facilité des savoirs et des outils,
- soif de rencontres et d'échanges, de débats d'idées,
- promotion de comportements responsables et citoyens,
- pratiques environnementalement vertueuses.

Ces valeurs et ces pratiques ont fondé le projet qui les a évidemment traduit en termes architecturaux.

Le programme s'installe donc dans un lieu chargé d'histoire – un patrimoine industriel – qu'il convenait de ne surtout pas méconnaître. Interrogeant les modalités de notre présence ici, nous avons été très vite convaincus que les Magasins, pour renaître devaient prendre leur distance avec une interprétation trop sentimentaliste de l'histoire. Nous avions la certitude que la réponse la plus opportune à des attentes trop "mémorielles" n'était ni formelle, ni bâtie. Tout romantisme exagéré aurait empesé à coup sûr les propositions et amoindrit le message d'espoir et d'optimisme qu'elles doivent porter. Le meilleur hommage à l'histoire des lieux résidait bien, à notre sens, dans la nature même de leur reconversion et dans l'exploitation tout azimut de son potentiel architectural. Notre réponse a assumé avec volontarisme, cette nouvelle vocation.



© CLAUDE PAUQUET - AGENCE VU

Un patrimoine industriel aujourd'hui révélé

Le site disposait évidemment de qualités architecturales intrinsèques qu'il a fallu savoir lire et faire parler. Sa spatialité industrielle, sa rationalité constructive, son efficacité structurale ont constitué assurément des atouts pour le nouveau projet. Il nous a été ainsi donné de viabiliser de grandes surfaces et d'amples volumes que les économies tertiaires d'aujourd'hui nous interdisent de reproduire à neuf. C'est un déjà-là spécifique dont les caractéristiques dimensionnelles s'imposent à nous. Se gardant de recouper trop définitives, nous avons choisi de conserver au maximum leur intégrité. La configuration du bâtiment et ses différentes caractéristiques – volumes, surfaces, trame des ouvertures ou des files porteuses, etc. – ont donc dicté la répartition programmatique.

Les espaces à obtenir n'ont pas été appréhendés sous le seul angle de l'usage – aspect que nous n'avons évidemment pas omis de traiter. Ces surfaces atypiques, ces hauteurs inhabituelles recèlent une capacité insoupçonnée à recevoir des fonctions, qu'aucune programmation standardisée ne peut prévoir. Pour la communauté créative, à laquelle s'est adressé le projet, cela s'est traduit inmanquablement par une appropriation personnelle des lieux, bien au-delà des lots privatifs : aménagements partagés des locaux communs, travail "hors les murs", vie collective du site, événementiel forain, etc...

On peut dire que le décalage même des lieux lui offre une ressemblance avec son propre statut au sein de la société. Cette communauté prospective, innove, expérimente, anime et donne matière à des usages nouveaux, publics ou professionnels, des actions d'avant-garde... Ses acteurs veulent tout sauf être banalisés. Leur désir de reconnaissance s'exprime fortement et ils espèrent, entre autres choses, que les locaux qui les accueillent leur ressemblent. S'approprier cette atypicité, c'est alors faire démonstration de leur dynamisme, de leur force d'invention, de leur enthousiasme. C'est à nous d'assurer que le cadre architectural qui les accueille leur corresponde symboliquement. Et au-delà de rendre possible pour les générations futures, d'autres appropriations insoupçonnables. Nous avons donc évité toute banalisation des espaces en chassant les raccourcis architecturaux, les habitudes mécaniques de conception, les facilités normatives. Être créatifs... pour les créatifs.

Le programme lui-même a été intimement pensé et défini avec beaucoup des futurs usagers et autres partenaires de l'opération. L'intervention architecturale issue de cette concerta-

tion, a été voulue légère. A *Darwin*, le projet n'est en rien élitiste ou prestigieux. Il réserve ses interventions là où elles sont nécessaires. Il a ce côté frugal, qui sied à la demande. Il cherche la bonne intention qui en déposant littéralement un élément neuf dans l'espace rend lisible celui qui n'a été ni modifié ni amélioré. Cette disposition intellectuellement honnête, sans ersatz ni simulacre, rend à la fois compte de la réalité économique performante de l'opération mais surtout, en superposant les différentes histoires du lieu, sublime les existants, active nos imaginaires pour offrir une expérience spatiale inédite à chacun de ses usagers.

Le projet expérimente aussi, une approche environnementale et énergétique singulière. Cette approche impose évidemment d'améliorer la performance énergétique du nouvel ensemble. Nous avons donc établi des choix architecturaux qui visent à la fois la lutte contre les déperditions thermiques du bâti existant et l'exploitation des apports thermiques gratuits que nous offrent le soleil ou les activités internes. Au-delà de propositions technologiques dites Eco Certifiées, le projet considère surtout le bâtiment comme un tout organique qui envisage aussi de nouveaux comportements d'usage. *Darwin* propose en effet, un mode d'occupation moins énergivore. Une charte reprenant cet objectif engage l'ensemble des usagers tandis qu'une métrologie innovante mesure et informe en retour chacun d'eux sur ses consommations énergétiques.

Darwin est aujourd'hui un lieu vivace et généreux, un lieu de convergence et d'accueil pour toutes les initiatives citoyennes ou favorables à l'environnement. Sa programmation ouverte, la souplesse de son fonctionnement, son architecture atypique, offre un cadre joyeux, voire incarné, pour ces nouvelles appropriations. ▲

→→→ VIRGINIE GRAVIÈRE & OLIVIER MARTIN



© CLAUDE PAUQUET - AGENCE VU

Un vide monumental intérieur permet de conduire la lumière naturelle au centre des plateaux.

MENTION : COOP COTEAU, HABITER UNE PENTE (IVRY-SUR-SEINE - 94)

Maître d'ouvrage : Mairie d'Ivry-sur-Seine
Maître d'usage : SCCC Coop Coteau
Architecte : SCOP ATELIER 15

Sur un coteau à Ivry-sur-Seine (94), se construisent dix logements en bois, passifs, inscrits dans la pente, incluant des espaces mutualisés et traversés par un espace public. L'opération, montée en coopérative, rassemble dix familles aux compositions toutes singulières (monoparentales, jeunes ménages, familles avec étudiants), représentatives des diversités actuelles de composition de foyers, diversités qui se singularisent et qui invitent à réinventer des programmations innovantes en terme de logements. Une majorité des familles habitant aujourd'hui le patrimoine de l'office HLM de la ville d'Ivry, cela permet de libérer des logements en remettant modestement un peu de fluidité dans le parc social disponible, contournant la vente des logements sociaux pour en construire d'autres.

La démarche propose une triple maîtrise, partagée entre la maîtrise d'œuvre, la maîtrise d'ouvrage relevant du politique et la maîtrise d'usage, cette dernière incarnée par le groupe d'habitants responsabilisés aux savoirs d'ouvrage nécessaires. Une réflexion centrée sur les usages des logements où les dix familles concernées définissent avec l'architecte les besoins spatiaux et le programme, permet d'interroger les usages conventionnels, de déconstruire les standards actuellement



De gauche à droite : Léo Garros, Alain Costes, Agnès Poline

figés de production du logement collectif et de porter ensemble des valeurs sociales et environnementales. Au-delà de développer la notion de propriété collective, de pousser l'appropriation des espaces partagés, c'est redonner du sens au collectif par l'expérience du droit à décider rendu aux usagers, trop souvent absents des démarches de conception.

PRIX SPÉCIAL DU JURY : CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE À SAVANETTE (HAÏTI)

Maître d'ouvrage : *Donne Ton Cœur pour Haïti* via La Société Nationale de Radiodiffusion Radio France, Collaboration de GBH SFR, l'association Patrick Bourrat, Yves Rocher, La Fondation Varenne
Maître d'usage : Institut Mixte "Génération de la Ronde" de Savanette - École
Architecte : Fondation Architectes de l'Urgence

Savanette est une commune rurale d'Haïti, dont l'accès unique se fait après un trajet d'une heure et demi sur piste depuis Mirebalais. 30 000 personnes y vivent, essentiellement de l'agriculture et de l'artisanat.

Le bâtiment qui y tenait lieu d'école, situé en bordure de piste, était en fait une église prêtée par le pasteur. Dans ce bâtiment sans eau ni électricité et sans latrines, imaginer une cour de récréation ou même une cuisine relevait du fantasme. Pourtant, une soixantaine d'enfants étaient élèves dans ce bâtiment décrépi avant le séisme du 12 janvier 2010.

Il fût donc encore plus difficile d'imaginer que ce bâtiment puisse absorber le flux de nouveaux écoliers en raison de l'exil de leurs parents, revenus dans leur ville d'origine après le séisme pour fuir Port au Prince, dévastée par cette catastrophe.

C'est dans ce contexte qu'intervient l'aide de la Fondation Architectes de l'Urgence (FAU). Suite à l'appel à l'aide d'une employée de Radio France, représentant l'association "Donne Ton Cœur pour Haïti", qui frappa à la porte de Jean-Luc Hees pour lui demander une aide, un véritable réseau de solidarité se met en marche.

La FAU accepte rapidement de réfléchir à la construction d'une école, en s'engageant à assurer un réel accompagne-

ment technique du projet et le suivi des travaux. Elle commence à travailler après avoir rencontré les futurs usagers du lieu et étudié les spécificités locales. Après que la FAU ait mobilisé son réseau de partenaires et mis à disposition 90 % du financement, une dernière opération de communication menée par Radio France sur ses antennes en janvier 2012 vient clore le budget : les recettes sont suffisantes pour débiter la construction.

Au total, ce sont donc cinq salles de classe, un préau, un bâtiment pour la restauration et un bâtiment pour les sanitaires qui ont été construits.

Aujourd'hui, l'école de Savanette accueille plus de 200 élèves dans des bâtiments durables et résistants aux risques sismiques et cycloniques.



De gauche à droite : Patrick Coulombel – Architectes de l'Urgence ; Albert Dubler – président de l'Union Internationale des Architectes (UIA) ; Guillaume Mulot – SFR ; Jean-Luc Hees – Radio France ; Pauline Kifouti et Flour Auguste – Association "Donne Ton Cœur pour Haïti"

FORMEZ -VOUS AU GEPA !

DÉCOUVREZ LA FORMATION

«**LEAN Construction**»
Faire plus avec moins

www.formation-architecte.com



FORMATION LES MEILLEURES PRATIQUES DE FORMATION DES ARCHITECTES À L'ÉTRANGER

Le GEPA continue son action et propose de nouveaux thèmes de formation à destination des architectes et les acteurs du cadre de vie. Notre but : aider les confrères à faire face aux enjeux qui émergent dans un marché en (post-)crise.

Faire plus avec moins ! C'est le crédo des maîtres d'ouvrage à l'heure actuelle, mais aussi votre propre crédo, en tant que chef d'agence. Nous devons tous trouver de nouvelles méthodes de gestion, revoir nos habitudes, nous remettre en question. C'est parfois frustrant. Globalement, cela permet surtout de (re)découvrir des fonctionnements efficaces, économes et durables et d'innover. En s'inspirant de ce que font nos voisins européens et nos cousins canadiens en termes de construction durable, nous vous proposons deux formations qui viennent compléter l'offre du GEPA sur le développement durable et la conception.

Le **Lean Construction** : le terme "LEAN" est un qualificatif donné par une équipe de chercheurs du MIT au système inspiré des méthodes de production de Toyota. Le Lean Construction ou gestion de projet "LEAN" peut se traduire par "enlever le gras". Originaire des États-Unis, développé par le Lean Construction Institute depuis le début des années 90, le Lean Construction est encore peu connu dans le monde de la construction en France (quand bien même il est bien répandu dans l'industrie), alors qu'il s'implante fortement en Scandinavie et en Allemagne. Il s'agit pour l'architecte d'exprimer sa créativité, d'utiliser son savoir-faire technique pour collaborer en amont avec les équipes travaux, anticiper systématiquement et gérer au mieux les flux en phase chantier pour réduire les délais. Le GEPA initie la première session de formation à cette approche "Le Lean appliqué à la Construction" les 10 et 11 février 2014.

INSCRIVEZ-VOUS AUX FORMATIONS 2014 !

Les prochaines formations du GEPA sur les thèmes d'avenir pour les architectes et les acteurs de la maîtrise d'œuvre sont déjà programmées pour 2014. Ces formations sont prises en charge en grande partie par le FIF-PL ou les OPCA, demandez dès maintenant un dossier de financement. N'attendez pas pour vous inscrire !

- LEAN Construction – 10 et 11 février 2014
- Conception intégrée – 17, 18 et 19 juin 2014
- Anglais professionnel pour l'architecture – 3, 4 et 5 mars 2014
- BIM Concepts & Méthodologie – 12, 13 et 14 mars 2014
- Gestion d'immeuble et rénovation énergétique – 8 et 9 avril 2014
- LEED Concepts & Examen – 9, 10 et 11 juin 2014

Vous pouvez vous inscrire directement depuis le site internet du GEPA www.formation-architecte.com ou bien demander des informations auprès de nos conseillers au 01 53 63 24 00.

Sophie Lerault, directrice du GEPA



La **Conception Intégrée**, elle, nous vient du Canada, et propose une approche globale de la conception d'un bâtiment. La première session de formation sur ce thème se tiendra à Paris, les 17, 18 et 19 juin 2014.

Contrairement au processus de conception traditionnel qui implique chaque acteur de façon successive et linéaire, le processus de conception intégrée permet à tous les intervenants de travailler ensemble dès le début de la réflexion, autour d'une méthode de conception des bâtiments visant à atteindre des niveaux de performance élevés et des objectifs bien définis sur le plan environnemental et social, tout en respectant les contraintes budgétaires et le calendrier de réalisation. Tous les membres participent à la prise de décisions en fonction d'une vision commune et d'une compréhension holistique du projet. Les projets élaborés selon la méthode de Conception Intégrée sont valorisés par la certification LEED, (label sur lequel vous pouvez vous former au GEPA)

La Conception intégrée, le BIM, LEAN Construction, les labels et certifications énergétiques sont autant de thèmes qui nous imposent de revoir nos méthodes de conception, basées actuellement sur une ingénierie parallèle. En allant vers une ingénierie de conception participative, nous contribuerons au développement de bâtiments économes et durables.

Nous continuerons de développer notre offre de formation tout au long de l'année 2014, en s'inspirant de ce qui marche ailleurs. Notre priorité est d'aider les architectes à reprendre leur place sur le marché. Par le biais de la formation, vous pouvez acquérir des compétences encore peu développées en France, mais qui feront toute la différence dans les années à venir. ▲

→→→ **BERNARD COUDERT**
président du GEPA



MONTPELLIER, VILLE D'ARCHITECTURE

INTERVIEW D'HÉLÈNE MANDROUX, MAIRE DE MONTPELLIER



Quels sont les grands enjeux urbains et architecturaux du développement de Montpellier et son agglomération ? Les petites et moyennes entreprises d'architecture locales sont-elles impliquées dans ces grands travaux ?

Montpellier a été classée en 2011 par le New York Times comme une des capitales à visiter dans le monde, notamment pour ses politiques avant-gardistes en matière d'architecture et d'urbanisme. Nous avons compris depuis longtemps que ces enjeux étaient un des moteurs du développement de notre économie, car, au-delà du tourisme, ils contribuent à attirer et à fixer sur le territoire les talents du monde entier. De plus, Montpellier, ville contemporaine et de caractère, se nourrit de cette qualité architecturale et urbaine au cœur de notre projet urbain "Montpellier 2040". Dans tous nos concours, des équipes montpelliéraines ont l'opportunité d'être mises en concurrence sur un pied d'égalité avec des cabinets internationaux. À titre d'exemple, les concours pour nos deux derniers groupes scolaires ont été gagnés et construits par des architectes montpelliérains : Portal Thomas Teissier et André Ariotti, de l'agence Coste architectures. En matière d'urbanisme, les agences locales de Pierre Tourre, Nicolas Lebunetel et Emmanuel Nebout réalisent respectivement les quartiers Rive Gauche, Ovalie et Restanque. Ils sont également nombreux parmi les auteurs de bâtiments publics tels que stades, lycées ou bâtiments universitaires. D'autres agences locales choisissent de s'associer avec des grandes signatures internationales, à l'instar d'A+, qui a tout récemment remporté le concours de la Cité du Corps Humain aux côtés du cabinet danois BIG.

Quelle est votre position vis-à-vis des marchés de type MAPA, PPP ou Conception Réalisation ? Et quel constat faites-vous des leviers d'application de la loi déclarant la création architecturale d'intérêt public ?

À Montpellier, l'architecture est une passion et restera donc d'intérêt public ! J'avais entendu déjà, il y a quelques années des tribunes de l'Ordre des architectes, militant pour le "droit à l'architecture". Membre du jury de sélection du Grand prix national de l'architecture, j'ai été témoin des propos d'Aurélié Filippetti qui a affirmé sa volonté de lancer une grande concertation transversale sur une politique publique de l'architecture. Par choix, nous n'avons pas retenu les partenariats public/privé qui ne me semblent pertinents que pour des équipements de très grande ampleur ou dans des conditions où l'apport du privé est évident. Cela n'a aucun intérêt si c'est seulement



■ HÉLÈNE MANDROUX,
MAIRE DE MONTPELLIER

un moyen de "débudgétiser" une dépense. Quant à la conception réalisation, elle est, pour les maîtres d'ouvrage publics, encadrée par des textes précis, auxquels nous nous conformons, même si la tentation de cette procédure accélérée peut exister lorsque les délais sont particulièrement serrés.

Les réalisations municipales sont donc, dans leur immense majorité, réalisées dans le cadre de la loi MOP, qui reste la meilleure garantie de la qualité architecturale. Pour les réalisations qui ne justifient pas l'organisation d'un concours, soit nous recourons à notre service d'architecture interne, soit nous recourons à la voie du marché public. Dans ce cas, les lauréats sont toujours choisis sur des bases de "mieux-disance" pour lesquels le critère prix ne dépasse jamais 40 %.

Devant les incertitudes que traverse la profession d'architecte (raréfaction du travail, accès difficile à la commande publique, dumping des honoraires, disparition d'entreprises, et chômage important pour les jeunes architectes...), quelle politique de soutien et quelles actions de promotion de l'architecture locale la Ville met-elle en place ?

La Ville de Montpellier lance régulièrement des coups de projecteurs sur les architectes y compris de notre région, en investissant sur une politique médiatisée d'urbanisme contemporain ou en faisant de l'architecture de qualité une véritable locomotive touristique. Mais il s'agira d'aller plus loin encore en partenariat avec la Maison de l'Architecture déjà à l'origine de nombreuses expositions que nous avons eu la chance d'accueillir dans notre Hôtel de Ville.

Nous promouvons également la qualité architecturale dans la commande privée grâce au levier que constituent les Zones d'Aménagement Concerté (ZAC), qui concentrent en moyenne 50 % de la production de logements sur la ville. La qualité des intentions architecturales et des signatures proposées est ainsi un facteur important du choix des promoteurs pour les lots que l'aménageur met en vente. De façon plus ambitieuse encore, certains lots particulièrement importants ou en vue donnent lieu à des consultations sur esquisses, parfois réservées aux jeunes professionnels. C'est dans cet esprit que, sur une dizaine de sites remarquables, nous organisons, sous le nom de "folies architecturales", des consultations où trois promoteurs, associés à des architectes de renom et à une jeune agence (sélectionnés parmi plusieurs dizaines de dossiers), proposent des projets particulièrement innovants ou spectaculaires. ▲

USALR : UNI ET RESPONSABLE

Né en 2011, l'Union Syndicale des Architectes du Languedoc-Roussillon (USALR) est un jeune syndicat. La nouvelle équipe est constituée depuis octobre 2013 de Karine Severac (présidente), Thierry Lamort (vice-président), Frédéric Condat (secrétaire), Vincent Brosset Heckel (trésorier), Veni Michel (membre du CA), Marcos (membre du CA), Ivan Kantchovsky (membre du CA) et José.



Se regrouper pour être plus forts et défendre la profession, telle est sa raison d'être.

Représenter : une entité

Les objectifs principaux de l'USALR sont de transmettre l'information dans les domaines syndicaux et professionnels et de compléter la représentativité de l'Unsa nationale au sein des organismes institutionnels et professionnels concentrés sur la région (CAUE départementaux, RSI, CPR,...).

Les outils d'information :

- Le service juridique de l'Unsa offre des consultations, une veille juridique, une base de données, des fiches pratiques, une assistance en entreprise... ;
- La lettre de l'USALR : informe sur les actions en cours à moyen et long terme ;
- L'actu sur le vif : informe sur l'actualité et les formations de nos partenaires (CAUE, UNAPL, CINOVA, UNTEC, FFP,...).

Former : la formation continue

L'USALR développe de nombreuses formations résolument tournées vers l'accompagnement et l'aide à l'exercice de la profession par l'intermédiaire du GEPA.

- Exiger une formation initiale mieux adaptée aux besoins des entreprises d'architecture et la doter de moyens en adéquation avec l'ambition d'une formation de haut niveau ;
- Exiger des pouvoirs publics une mise en situation professionnelle d'une durée de deux ans, pour obtenir l'habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre, avec les moyens nécessaires pour alléger la charge supportée par la profession.

Défendre la profession : la compétence partagée

Les objectifs principaux de l'USALR sont de :

- valoriser et partager les expériences acquises par le travail et les résultats obtenus par les syndiqués dans leurs démarches et leurs participations à des groupes de travail et de réflexion départementaux, régionaux et nationaux ;
- développer la rencontre avec les donneurs d'ordre pour construire ensemble un cadre de vie pour les citoyens de demain ;
- l'USALR souhaite redonner au concours d'architecte toute la place qu'il mérite en tant qu'outil de qualité architecturale, mais aussi en tant que processus démocratique car il offre aux élus, et donc aux usagers qu'ils représentent, un véritable choix entre plusieurs projets architecturaux. Ainsi, par le biais de l'USALR, les maîtres d'ouvrage peuvent faire ap-

pel à des architectes confirmés et surtout formés pour participer à des jurys de concours. En effet, l'USALR propose une formation de juré de concours en partenariat avec le GEPA pour tous les confrères désirant participer à des jurys.

Fédérer : les Ateliers Rencontres

Ils sont destinés à améliorer, conforter et actualiser la pratique professionnelle et le dialogue entre professionnels. Ils permettent d'informer gratuitement les adhérents et répondent à une attente forte de la profession. Ils couvrent l'ensemble des champs de compétences de la profession. Ils sont assurés par des architectes, experts ou spécialisés.

- S'organiser pour mieux construire ensemble - de la simple association à l'offre globale : les divers modes de groupements d'entreprises ou de maîtrise d'œuvre en partenariat avec la CAPEB ;
- Outil d'appréciation pour la définition du coût honoraire/agence ;
- Grille d'évaluation des outils informatiques 3D, coût d'investissement pour l'entreprise d'architecture, aides à la formation : comment se préparer à une nouvelle forme de production au sein des agences, le BIM ;
- Prise en compte de l'Acoustique dans la Construction des Bâtiments ;
- Contrat, Contentieux et Procédure : quels sont les pièges à éviter ;
- Des nouveaux enjeux du cadre de vie dans les contraintes réglementaires et durables aux nouveaux enjeux pour les professionnels du bâtiment. Grand Atelier en cours d'élaboration en partenariat avec la CAPEB Hérault et Languedoc-Roussillon.

Fédérer : les Visites Rencontres

Elles ont pour objectif la mise en avant d'une réalisation architecturale de qualité en région Languedoc-Roussillon, ainsi que le développement des échanges entre consœurs/confrères, partenaires de maîtrise d'œuvre, maîtres d'ouvrage et prescripteurs. Elles consolident et mettent en avant les compétences partagées d'un programme projeté par un donneur d'ordre, d'un architecte, d'une équipe de maîtrise d'œuvre, des entreprises et de matériaux intelligents.

→→→ Karine Severac, présidente de l'USALR

Priorité !

aux qualifications
Sport&Loisir Qualisport,
à validité d'1 an...

... avec des vrais
“Pro”



Sélectionnez les Entreprises
qualifiées Qualisport
pour vous garantir la pertinence de **compétences**
techniques actualisées !

Tél. 01 53 33 84 90
qualisport@wanadoo.fr

www.qualisport.com
Entreprises Qualisport sur toute la France



LANGUEDOC-
ROUSSILLON

POUR PLUS D'INFORMATIONS { WWW.SYNDICAT-ARCHITECTES.FR

"L'ARCHITECTURE NOUS FAIT LA VI(LE) MEILLEURE"

© JST



1

© JULIEN THOMAZO - PHOTOGRAPHY



2

L'UNSEA
ET L'ÉQUIPE
DE PASSION
ARCHITECTURE
REMERCIENT TOUS
LES ARCHITECTES
AYANT CONTRIBUÉ
À LA RÉALISATION
DE CE CAHIER
DÉDIÉ À LA RÉGION
LANGUEDOC-
ROUSSILLON :

ACT (CLAIRE MARTIN, FRÉDÉRIC CONDAT, SERGE MARTIN) (1) ; COSTE ARCHITECTURES
(ANDRÉ ARIOTTI, YANN BRESSON) (2) ; AGENCE D'ARCHITECTURE BOYER-PERCHERON-ASSUS
ET ASSOCIÉ ; DLM ARCHITECTES URBANISTES (3) ; EDIFICAT (NICOLAS BONAFAE) ;
FRANÇOIS NOUGARET ; FRÉDÉRIC SAINT-CRICO ; ATELIER LIONEL FLOCH ;
SÉBASTIEN SAUVAGET & MANOLO JUSTAFRÉ ; ARCHI CONCEPT (CHRISTOPHE MOLY) (4) ;
A DESSEIN ATELIER D'ARCHITECTURE (MARC DUPRÉ) ; CABINET D'ARCHITECTURE
HALARPOOM VENI MICHEL (5) ; MPM ARCHI (MATTHIEU ET PIERRE MOREL) ;
PHILIPPE LACROIX ; ATELIER D'ARCHITECTURE PHILIPPE POUS (PHILIPPE POUS,
SILVÈRE LOPES) ; PIERRE HERAIL ; JEAN-LUC RAYNAUD ;
KALANK ARCHITECTURES (THIERRY LAMORT) ; ATELIER PEYTAVIN
(YVAN PEYTAVIN, CÉCILE MALLARD, DELPHINE CHEVALLIER, SYLVIE DETRAZ)

3

© VENI MICHEL



4



5

ERRATA PASSION ARCHITECTURE N° 46 - RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

p.36 : Aménagement d'équipements publics
au rez-de-chaussée de l'îlot IV, Immeuble
Renaudie à Villetaneuse (93)
Maître d'ouvrage : ICF La Sablière - Architecte
mandataire : Canale 3 - **Architecte associée :**
Dorine Mikol

p.36 : Réhabilitation et résidentialisation
de 48 logements collectifs
à Villetaneuse (93)
Maître d'ouvrage : ICF La Sablière - Architecte
mandataire : Canale 3 - **Architecte associée :**
Dorine Mikol

p.37 : Résidence étudiante Louise Bourgeois
à Antony (92)
NZA, architecte conception + aménagement
intérieur et mobilier
Cuadra, architectes suivi des travaux BECT,
BET TCE

ACT 34

CLAIRE MARTIN – FRÉDÉRIC CONDAT – SERGE MARTIN

MONTPELLIER (34)

CONSTRUCTION D'UNE CLINIQUE VÉTÉRAIRE ET DE BUREAUX

D'EXPERTS COMPTABLE PARC 2000, MONTPELLIER (34)

Maîtrise d'ouvrage : SCA GRAND RUE

Date de réalisation : 2012

- (1) Vue sur le jardin et la façade d'entrée
- (2) Vue sur la coursive et le bâtiment thérapeutique

"MAS FONTCOLOMBE" : CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'ACCUEIL

SPÉCIALISÉE POUR AUTISTES ADULTES, MONTPELLIER (34)

Maîtrise d'ouvrage : ADAGES

Date de réalisation : 2013

- (3) Vue depuis la coursive du R+1

© ACT

1

1

© ACT

2 3

© ACT

© DIDIER BOY DE LA TOUR

1

© DIDIER BOY DE LA TOUR

2 3

AGENCE D'ARCHITECTURE BOYER-PERCHERON-ASSUS ET ASSOCIÉ

MONTPELLIER (34)

"LE SARRET" : CONSTRUCTION DE 48 LOGEMENTS COLLECTIFS SOCIAUX À AGDE (34)

Maîtrise d'ouvrage : Hérault Habitat – Office public des HLM de l'Hérault

Date de réalisation : mai 2012

- (1) La lecture du bâtiment se fragmente pour diminuer son échelle générale
- (2) Les circulations verticales sont à l'air libre, simplement protégées par des lames horizontales en bois.

"VILLA T" : CONSTRUCTION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE À SAINT-GÉLY DU FESC (34)

Maîtrise d'ouvrage : privée

Date de réalisation : juin 2012

- (3) Au sud, le séjour se prolonge en terrasse et piscine

© DIDIER BOY DE LA TOUR

FRANÇOIS NOUGARET

LATTES (34)

REQUALIFICATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE BÉZIERS (34) :
RÉHABILITATION ET EXTENSION

Maîtrise d'œuvre : F Nougaret Architecte mandataire ;
MC Grondin architecte associée – BET Otce –
Pialot Escande acousticien

Maîtrise d'ouvrage : Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Date de réalisation : 2012

(1) Vue générale du projet



© AGENCE FRANÇOIS NOUGARET



© AGENCE FRANÇOIS NOUGARET



© AGENCE FRANÇOIS NOUGARET

CONSTRUCTION DU THÉÂTRE DE LA MAISON DU PEUPLE DE MILLAU (12)

Maîtrise d'œuvre : JL Michel et F Nougaret architectes associés –
Y. Peytavin scénographe – BET Otce – Pialot Escande acousticien

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Millau
Date de réalisation : 2006

(2) Vue d'ensemble de nuit

(3) Vue intérieure sur la scène et les gradins



4

4 RÉSIDENCE "LE MAJOR" : CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE
DE 43 LOGEMENTS BBC EFFINERGIE À MONTPELLIER (34)

Maîtrise d'œuvre : F Nougaret architecte – BET Brinas Structure –
BET Lorca Thermique – Fluides

Maîtrise d'ouvrage : SCI Triolet
Date de réalisation : 2012

(4) Vue générale du projet



1

ATELIER LIONEL FLOCH ARCHITECTE

PERPIGNAN (66)

"LA MAISON POUR TOUS" : RÉHABILITATION ET EXTENSION D'UN MAS CENTRE
D'ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES - QUARTIER ROUDAYRE À PERPIGNAN (66)

Maîtrise d'ouvrage : SPL Perpignan

Date de réalisation : 2012

(1) État avant travaux façade sud

(2) Façade ouest

(3) Vue extérieure de nuit



2



3

ARCHI CONCEPT

CHRISTOPHE MOLY

PERPIGNAN (66)

1 EHPAD DE VILLELONGUE DELS MONTS (66) : CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES DE 77 LITS

Maîtrise d'œuvre : Archi Concept mandataire, INGEROP Toulouse (BET général)

Maîtrise d'ouvrage : ADPEP 66, maître d'ouvrage délégué : Roussillon Aménagement

Date de réalisation : 2012

2 et 3 THÉÂTRE DE THUIR (66) : RÉHABILITATION D'UN ESPACE PATRIMONIAL EN SALLE DE THÉÂTRE

Maîtrise d'œuvre : Archi Concept mandataire, Blue Tango Architecte associé, Ingerop Conseil BET TCE, Serial BET acoustique, Rémy Bourgade, scénographe

Maîtrise d'ouvrage : communauté de communes des Aspres
Date de réalisation : 2013



SARL A DESSEIN

ATELIER D'ARCHITECTURE

MARC DUPRÉ

PERPIGNAN (66)

TUILERIE PUJO : RESTRUCTURATION - EXTENSION D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL, SAINT-FELIU D'AVALL (66)

Maîtrise d'ouvrage : privée

Date de réalisation : 2003

1) Vue depuis le parking, l'angle sud-ouest

ESPACE WALDECK ROUSSEAU : RÉHABILITATION ET CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES ASSOCIATIONS À ARGELÈS-SUR-MER (66)

Maîtrise d'ouvrage : Ville d'Argelès-sur-Mer

Date de réalisation : 2008

2) Bâtiment des bureaux associatifs

CONSTRUCTION D'UN LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES À ARGELÈS-SUR-MER (66)

Maîtrise d'ouvrage : privée

Date de réalisation : 2012

3) Depuis la rue, l'angle sud-ouest

MPM ARCHI

MATTHIEU ET PIERRE MOREL

NÎMES (30)

"LE PÉGASE" : CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE
DE BUREAUX EN R+2, PARC AÉROPORT DE PEROLS (34)
BÂTIMENT CERTIFIÉ HQE, LABEL HPE NIVEAU BBC EFFINERGIE 2005

Maîtrise d'ouvrage : CFC Développement

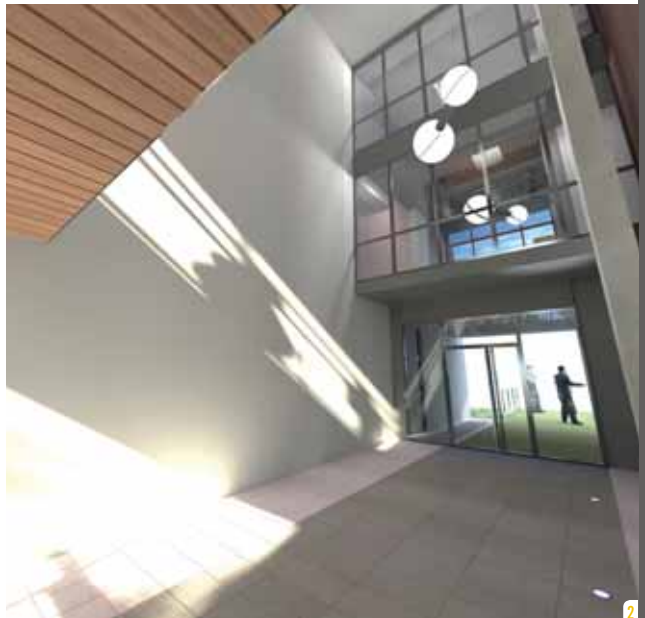
Date de réalisation : 2012

- 1) Perspective générale
- 2) Hall

CONSTRUCTION D'UNE VILLA AVEC PISCINE DANS
UNE DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE À NÎMES (30)

Maîtrise d'ouvrage : privée

Date de réalisation : 2013



ATELIER PEYTAVIN

YVAN PEYTAVIN, CÉCILE MALLARD,
DELPHINE CHEVALLIER, SYLVIE DETRAZ

MONTPELLIER (34)

THÉÂTRE DE PÉZENAS (34) : RESTAURATION DU THÉÂTRE HISTORIQUE CLASSÉ
MONUMENT HISTORIQUE (CONSTRUIT EN 1803). RÉFECTION TOTALE DE LA CAGE DE SCÈNE,
LOGES ET ANNEXES DE SCÈNE, RESTAURATION DE LA SALLE ET DES PARTIES CLASSÉES

Maîtrise d'œuvre : Yvan Peytavin, architecte mandataire et
scénographe, M. Larpin ACMH pour les parties classées

Maîtrise d'ouvrage : Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée

Date de réalisation : mai 2012

- 1) Vue générale de la salle à partir du 1^{er} balcon

GENOPOLYS, MONTPELLIER (34) : RÉALISATION D'UN BÂTIMENT SUR LE SITE ARNAUD
DE VILLENEUVE DU CNRS, COMPRENANT DES SALLES DE FORMATION ET DE DÉMONSTRATION,
UNE BIBLIOTHÈQUE, DES BUREAUX, UNE CAFÉTÉRIA ET UNE SALLE DE CONFÉRENCE DE 200 M²

Maîtrise d'ouvrage : C.N.R.S délégation Languedoc-Roussillon

Date de réalisation : janvier 2013

- 2) Vue générale du bâtiment et du parvis
- 3) Vue de près de la vêtue brise soleil en aluminium cuivre perforé

VALERO & GADAN, ARCHITECTES DE TERRAIN

ENTRETIEN AVEC BERNARD VALÉRO

Bernard Valéro et Frédéric Gadan se sont rencontrés sur les bancs du lycée. Bernard Valéro débute ses études d'architecture en 1980, Frédéric Gadan les entame trois ans plus tard. Durant plusieurs années, ils mènent leurs premières expériences chacun de leur côté. En 1992, ils remportent ensemble le concours de la mairie de Harnes. Le bâtiment est livré en 1996 et obtient le Prix de la première œuvre. C'est ce projet qui marque le début de leur collaboration.

Vous travaillez avec Frédéric Gadan depuis plus de 20 ans, quel est votre mode de fonctionnement ?

Ensemble nous avons postulé à beaucoup de concours pour tout type de bâtiments, de la crèche au lycée. Sur tous les projets, nous avons toujours travaillé de concert directement sur le papier. Dès que le projet commence à prendre forme, à trouver une implantation, une signification, on essaie de répondre au mieux aux enjeux. Le parti architectural a son importance, mais le départ de tout bon projet réside dans son implantation et son fonctionnement. C'est notamment important dans les établissements scolaires que nous réalisons.

Aujourd'hui, nous faisons beaucoup d'hôpitaux (Urgences à l'Hôtel Dieu, bâtiment de gériatrie à Draveil, hôpital de Trappes...). La technologie et le fonctionnement sont ici des points fondamentaux. Nous terminons un bâtiment avec Jean Nouvel sur le site de l'hôpital Necker à Paris : la "Fondation Imagine" qui est un centre de recherches sur les maladies génétiques de l'enfance.

Si notre architecture a souvent été qualifiée de "néo-moderne", nous sommes très éclectiques et notre écriture évolue avec le temps et les techniques, tout en restant sur des fondamentaux.

Comme nous suivons nos chantiers, nous avons une réelle pratique du bâtiment, on sait ce qu'on peut construire ou pas, ce qui évite de dessiner des bâtiments irréalisables. D'aucun pourrait penser que cela nous contraint, mais au moins sur le chantier nous sommes appréciés par les entreprises car nous savons revoir et aménager nos projets "en live". Le résultat d'un bâtiment construit repose sur les entreprises, il est donc primordial de maintenir un bon contact, d'où la nécessité de suivre les chantiers. Et puis j'ai toujours autant de plaisir à regarder une grue se monter ou se démonter, à être sur le terrain, même si certains nous reprocheront de trop avoir les pieds dans la boue !



© PHMÜLLER

■ BERNARD VALÉRO & FRÉDÉRIC GADAN,
ARCHITECTES ASSOCIÉS

Comment votre agence est-elle constituée ?

Nous sommes une équipe de 25 à 30 personnes. Même si notre effectif fluctue un peu en fonction des projets, nous tenons à préserver notre salariat.

Nous avons un mode de fonctionnement très interactif avec notre équipe. D'ailleurs Frédéric et moi n'avons pas de bureau, nous sommes toujours auprès de nos collaborateurs.

Comment avez-vous géré la crise économique qui a touché toute la profession ? De nombreuses agences ayant remporté des concours se sont finalement heurtées à des mises en suspens des projets. Êtes-vous concernés par ce phénomène ?

Nous n'avons pas tellement eu de projets bloqués. Mais ce que nous subissons c'est la diminution des concours. C'est un vrai problème en France avec le retour des élections tous les cinq ans : le temps qu'un projet prenne forme, que le concours



© PHMÜLLER

38 logements, commerces et réhabilitation de deux tours, Bobigny (93) - 2012

© PHMÜLLER



Hôpital Privé de l'Ouest Parisien, Trappes (78) - 2013

et le programme soient lancés, on arrive vite à l'échéance du mandat. De ce fait, beaucoup d'élus locaux hésitent à lancer des projets. Les commandes se sont donc réduites. Concernant les conseils généraux et régionaux, il y a eu tellement de collèges et lycées construits de 1981 à aujourd'hui, que ces projets se sont raréfiés. C'est donc plus une réduction de la demande.

Nous avons réussi à passer un cap il y a deux ou trois ans. Un élu très satisfait de l'école que nous avons réalisée sur sa commune nous a recommandé à un promoteur. De fil en aiguille, d'autres promoteurs se sont intéressés à nous et depuis deux ans, nous avons réalisé beaucoup d'opérations de logements.

© PHMÜLLER



Groupe scolaire Joliot-Curie, Bagnolet (93) - 2013

Avec le besoin actuel de logements sur le territoire, ce secteur constitue certainement une grosse part de votre activité ?

Le paradoxe c'est qu'on a besoin de logements en France, mais nous sommes confrontés à de nombreux recours abusifs de riverains qui s'opposent à la construction de bâtiments dans leur environnement. Ce qui aboutit à un blocage des opérations. C'est un peu notre quotidien. Même pour un bâtiment d'utilité publique, cela ne dérange pas les gens de faire des recours !

Travaillez-vous également en réhabilitation ?

Nous réalisons toute sorte d'opérations. Pour les lycées, nous ne sommes jamais partis d'un terrain vierge, mais toujours de bâtiments occupés, les chantiers nécessitent alors un phasage précis et beaucoup de technicité.

De manière générale, nous ne nous cantonnons pas à certains types de projets. Nous avons même réalisé des centrales électriques aux DOM-TOM pour EDF en conception-construction.

Quelle place prend la notion de "développement durable" dans votre conception de l'architecture ?

Cette réflexion était nécessaire, mais la réglementation s'en est emparée, nous apportant de plus en plus de contraintes sur les projets, parfois au détriment de la qualité. Je pense par exemple à l'isolation par l'extérieur. Nous n'avons pas le recul nécessaire sur cette technique et l'on risque de regretter dans quelques années d'avoir fait de nos bâtiments des bouteilles thermos... D'autant que les budgets alloués à ces postes ne permettent pas nécessairement d'employer les matériaux les plus performants.

Autre exemple : alors que dans les années 70's, pour une chambre de 9 m², vous aviez une baie vitrée de la largeur de la pièce, aujourd'hui il faut se limiter à une fenêtre de 90 cm de large pour répondre aux exigences thermiques. On a donc réduit la qualité de vie des logements sous prétexte d'améliorer les conditions thermiques du bâtiment. Le bien-être et le confort des occupants, qui doivent être à notre sens au cœur des préoccupations, sont occultés. C'est pourquoi dans notre agence, nous nous battons pour conserver des fenêtres plus grandes, et refuser l'isolation par l'extérieur systématique en privilégiant les qualités intrinsèques du béton par exemple...

Que diriez-vous de l'image de la profession en France ?

Nous souffrons d'un manque de confiance. Pourtant l'architecture française est riche et est de plus en plus qualitative depuis ces vingt dernières années, c'est indéniable.

Cela est sans doute dû au fait que tout le monde pense pouvoir faire notre métier. Personne ne sait remplacer un médecin ou un avocat, mais tout le monde a un avis sur l'architecture ! Tant que la loi maintiendra la non obligation de recourir à un architecte pour la construction d'une maison individuelle en deçà de 170 m², cela n'évoluera pas.

Pour finir sur une note positive, de nombreuses agences se montent en France, faisant naître de nouveaux talents, des professionnels maître d'ouvrage et maître d'œuvre qui se battent pour faire évoluer les choses, pour défendre des projets de qualité. Gageons que les jeunes générations suivront ce mouvement. ▲

INFOS SOCIALES

ORGANISME DE PRÉVOYANCE / FRAIS DE SANTÉ : LA LIBERTÉ DE CHOIX DE L'EMPLOYEUR RETROUVÉE AU 1^{ER} JANVIER 2014... MAIS À QUEL PRIX ?

PIQÛRE DE RAPPEL

Dans sa décision du 18 octobre 2013, le Conseil Constitutionnel confirmait sa position sur les clauses de désignation. Pour rappel, dans une précédente décision du 13 juin 2013, le Conseil Constitutionnel :

- a jugé inconstitutionnel l'article L. 912-1 du code de la Sécurité sociale qui permettait jusqu'à présent aux partenaires sociaux de la branche de désigner un organisme de santé pour l'ensemble des entreprises d'architecture ;
- a décidé que cette déclaration d'inconstitutionnalité n'est toutefois pas applicable aux contrats en cours à la date de cette décision (ce qui est le cas de nos accords prévoyance / frais de santé). Jusqu'à leur date d'échéance (1^{er} janvier 2014 en ce qui concerne l'accord frais de santé), lesdits accords ne sont pas privés de fondement légal.

À compter du 1^{er} janvier 2014, date d'échéance de notre accord frais de santé, les entreprises seront alors "libres" d'adhérer chez le ou les organisme(s) frais de santé recommandé(s) ou tout autre organisme ou assureur de leur choix.

"RIEN NE SE PERD, RIEN NE SE CRÉE, TOUT SE TRANSFORME"

Retour de flamme : le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) 2014 risque de refroidir plus d'un employeur, pour deux raisons principales :

- La majoration du taux de forfait social

Le 22 octobre 2013, le Gouvernement a déposé un amendement afin de permettre, avec une forte incitation, "*aux branches professionnelles de recommander un organisme assureur aux entreprises de la branche lorsque ce dernier offre des garanties de solidarité.*"

Ce mécanisme de "recommandation incitative" aura deux conséquences pour les entreprises d'architecture :

- celles de 10 salariés et plus qui n'adhéreraient pas à l'organisme recommandé par les partenaires sociaux de la branche architecture se verraient appliquer un taux de forfait social de 20 % contre 8 % actuellement ;

ERRATUM ARTICLE PA 46 P41

Temps partiel – Majoration des heures complémentaires

Les heures qui ne dépassent pas le dixième de la durée inscrite au contrat de travail du salarié, qui jusqu'à présent n'étaient pas majorées, le seront à hauteur 10 % (article L3123-17 du Code du travail).

Cette disposition entre en vigueur le 1^{er} janvier 2014 **quelle que soit la date de conclusion du contrat de travail.**

À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2014, LES ENTREPRISES SERONT "LIBRES" D'ADHÉRER CHEZ LE OU LES ORGANISME(S) FRAIS DE SANTÉ DE LEUR CHOIX.

- celles de moins de 10 salariés - qui échappent aujourd'hui au forfait social - et qui n'adhéreraient pas à l'organisme recommandé par les partenaires sociaux de la branche architecture se verraient appliquer un taux de forfait social de 8 %.
- La majoration de la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance, le cas échéant
La Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA) va être relevée, le taux passant de 9 à 14 % pour les contrats dits "non responsables".
Les contrats "responsables", qui ne couvrent pas les dépassements d'honoraires au-dessus d'un certain seuil, continueront d'être taxés à un taux de 7 %.
Il est donc vivement recommandé aux entreprises d'architecture d'attendre avant tout changement éventuel d'opérateur la promulgation du PLFSS 2014.

Ainsi, au regard de l'insécurité juridique qui règne actuellement, la Commission Paritaire Nationale de la Négociation Collective (CPNNC) a pris la décision de :

- "suspendre le choix des (futurs) opérateurs dans l'attente des décisions légales qui seront imposées à la branche en ce qui concerne la désignation ou la recommandation" ;
- "proroger d'un an les régimes à titre conservatoire avec les mêmes opérateurs pour qu'ils puissent continuer leurs missions dans un cadre normal et éviter ainsi des pertes de prestations pour les entreprises et les salariés de la branche."

Les prochaines étapes à venir :

- Décision du Conseil Constitutionnel relative au PLFSS 2014
- Publication au Journal Officiel ▲

→→→ CHRISTOPHE YUEN
Unsa social





BUILD BEYOND BY KNAUF

Editions PC - 120 pages - 30 €

Pour le groupe Knauf, partenaire privilégié des architectes, la créativité est au cœur de l'architecture qui est bien plus que le simple acte de construire. "Build Beyond", construire au-delà, est une invitation à l'inspiration et à l'expression. Après une préface de

Marie-Françoise Manière, présidente de l'Unsa, ce sont les travaux de Felice Varini, artiste contemporain, qui débute l'ouvrage et illustrent idéalement qu'il est possible d'aller au-delà du cadre. On se promène ensuite à travers le monde avec les réalisations de Forster & Partners, Herzog & De Meuron, ou encore Emmanuelle Colboc...

LA NOUVELLE RIVE GAUCHE

Pierre Assouline, Marc Mimram - Editions Alternatives - 120 pages - 12 €

Il y a vingt ans, un réseau ferré privait le 13^e arrondissement d'un accès à la Seine. Aujourd'hui, un quartier universitaire, une bibliothèque, des logements, des jardins (conçus par les plus grands architectes) relient la Seine (les berges) et le vieux XIII^e. Comment fabrique-t-on un quartier de 130 hectares en quelques années ? Qui y habite, y vient ? Comment y vit-on ? ... Pierre Assouline, écrivain, et Marc Mimram, architecte, ont décidé de répondre à ces questions au fil d'une promenade à l'antique.



RICCIOTTI ARCHITECTE

Ouvrage collectif sous la direction de Francis Rambert - Editions Le Gac Press / Cité de l'architecture & du patrimoine - 350 pages - 40 €

Ce catalogue présente, documente et analyse l'œuvre architecturale du français Rudy Ricciotti, dans le cadre de l'exposition "Ricciotti, architecte" qui s'est déroulée,

du 10 avril au 15 septembre 2013, à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine - Paris. Artistes, écrivains, poètes, critiques d'architecture et de nombreuses photographies forment le corpus de l'ouvrage.



ARCHITECTE NOVATEUR FRANÇOIS PÉLEGRIN

Editions PC - 96 pages - 30 €

Il s'agit du premier livre d'un architecte atypique, militant, chercheur et représentant éminent de sa profession. François Pélegrin est un architecte abouti, œuvrant aussi bien sur le logement que sur les bâtiments publics. Il s'est, dès le début de son activité, intéressé aux innovations technologiques, aux outils de travail de sa profession. Il a notamment grandement participé à l'utilisation des outils informatiques par les architectes. Après avoir créé Archinov, il a pris la présidence de l'Unsa, où ses quatre années de mandat auront laissé une trace plus que significative.



Bois Forum Construction Besançon 2014

4^{ème} Forum International
Bois Construction
Besançon, France

Palais des Congrès
10 et 11 avril 2014

www.forum-boisconstruction.com
info@forum-boisconstruction.com

Nicole Valkyser Bergmann
+ 33 6 85 41 96 91

OSBC	Bourgogne L'union régional	Conseil Général	Le Doubs	Logo of the event
fermacell	pavatex	Roto	LIGNATUR	
work	scm group	BOER BOER	MOHNET-GEVE	SOUBEY
HECO	MADE	mathis	SCHILLIGER BOIS	türmerleim
ISOCELL	RUBNER	Session de formation & tarif préférentiel pour les architectes partenaires		
ikos	Unifa			



SOLUTIONS NON DÉMONTABLES

PLAFONDS **DELTA**

Une gamme unique de 12 perforations

Delta par Knauf est un plafond non-démontable acoustique et décoratif. Sa perforation en continu sur la totalité de la plaque et son verso revêtu d'un voile acoustique assurant une bonne absorption dans les fréquences aiguës et une protection contre les poussières, en font la solution de référence. Laissez parler votre créativité avec sa nouvelle gamme qui passe de 4 à 12 perforations.

Et, le plafond Delta bénéficie de la technologie Cleanéo® de Knauf, pour améliorer la qualité de l'air.

www.knauf-batiment.fr

KNAUF